



Contrat de ruralité

Pays de St Aulaye - Pays Ribéracois



Contrat de ruralité pour le territoire Pays Ribéracois-Pays de Saint Aulaye

Etabli entre

L'Etat, représenté par Madame Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, Préfète de la Dordogne.

et

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre représentés par leur Président

- **Communauté de Communes du Pays Ribéracois**
- **Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye**

Ci-après dénommés les porteurs du contrat,

et

Le conseil départemental de la Dordogne, représenté par son Président, M. Germinal PEIRO,

Les communes représentées par leur Maire

Ci-après dénommés les partenaires du contrat.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

Ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural. L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, à la dotation de soutien à l'investissement public local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité"). Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

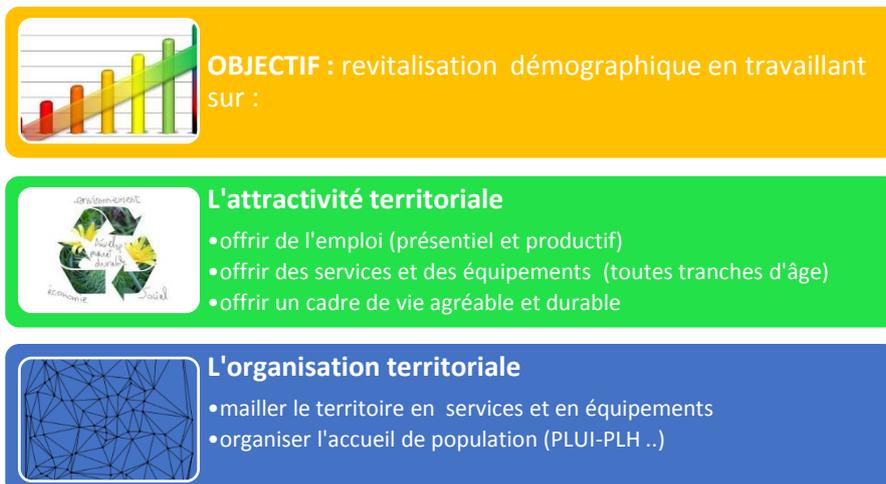
Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale mais doit également permettre de soutenir les projets d'aménagement et de développement répondant aux enjeux spécifiques de notre territoire. Il doit aussi être en cohérence avec les stratégies et les outils contractuels établis à l'échelle du Département et de la Région, notamment avec les schémas régionaux et schémas départementaux (ex accès aux services publics et aux soins).

Notre ambition est de retrouver des niveaux démographiques atteints par le passé qui témoignaient de l'attractivité du territoire. Aujourd'hui force est de constater que le territoire a perdu de cette attractivité. L'objectif ambitieux est donc bien celui de gagner de la population et de tenter d'inverser la tendance.

Pour cela la stratégie employée vise à travailler sur **l'attractivité territoriale** mais également sur **l'organisation territoriale**. Pour répondre à cette problématique d'aménagement et de développement territorial trois principaux outils sont à notre disposition :

- 2 outils de planification que sont le PLUI-H et le SCOT
- 1 outil de programmation des actions que représente entre autres le Contrat de ruralité.

Le schéma politique de développement est le suivant :



I) Présentation générale du territoire

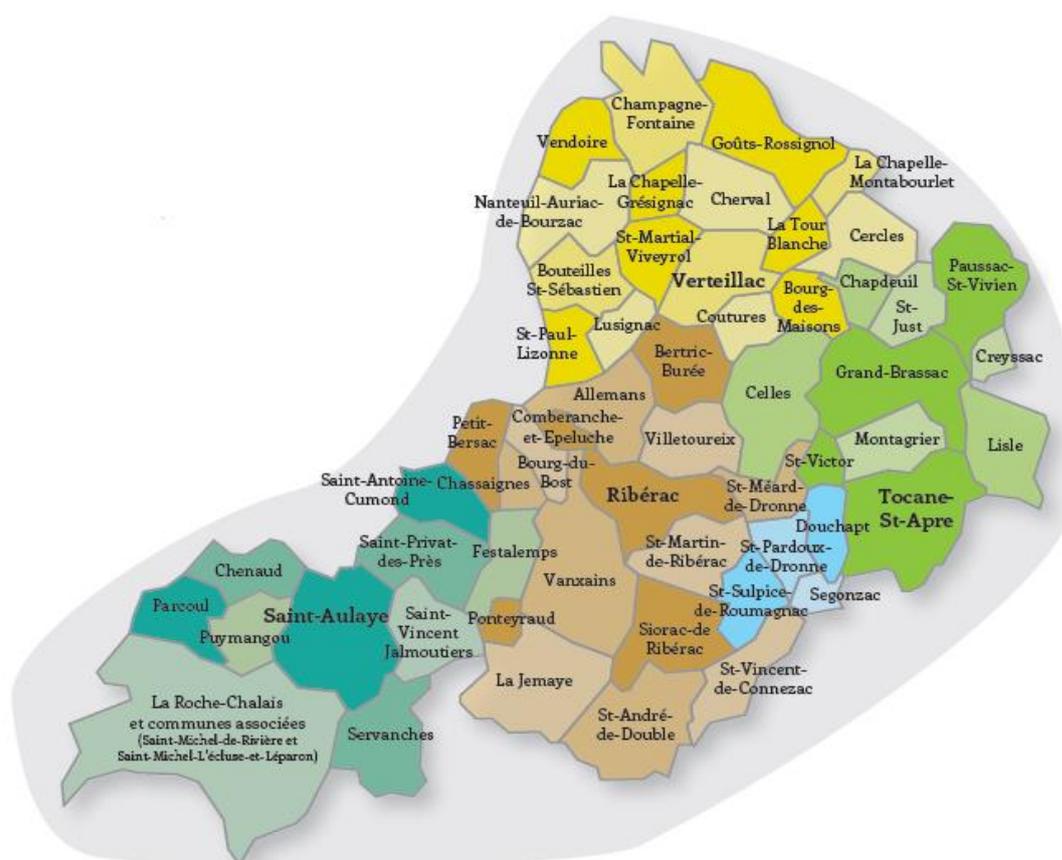
A) Le territoire du contrat

Le territoire du contrat comprend celui de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois et celui de la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye, il sera couvert par une Communauté de Communes unique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il s'agit d'un espace rural fragile d'un point de vue économique, social et culturel, fragilité qui est à nuancer sur sa partie Sud Ouest (Bassin d'emploi de la Roche Chalais).

Cette fragilité se traduit globalement par une décroissance démographique, un vieillissement de la population, le départ des jeunes, le manque d'emploi et les faibles revenus.

C'est un territoire à dominante rurale articulé autour d'un maillage de bourgs centres soumis aux influences urbaines liées à la proximité de Périgueux, Angoulême et Libourne.



Nombre de communes : 52

Nombre d'habitants: 26 520

Densité de population: 28.6 habitants/m²

Superficie : 927 km²

A-1 un territoire rural vieillissant aux dynamiques démographiques diversifiées

* **Grande disparité démographique au sein du Territoire :**

- 13 communes de plus de 500 habitants et 5 de plus de 1000 habitants : Ribérac (4015), La Roche-Chalais (3003), Tocane (1677), Saint Aulaye-Puymangou (1458), Saint Privat en Périgord (1236).

- Partage Nord-Sud : beaucoup de communes perdent des habitants au Nord : Champagne-et-Fontaine a perdu 30 habitants sur 431 depuis 1999, mêmes proportions pour Gouts Rossignol et la Tour Blanche ; Verteillac perd des habitants depuis 1982 (-43 habitants depuis 1999) ; Nanteuil a perdu 24 % de sa population depuis 1990.

De nombreuses communes gagnent des habitants au sud depuis 1990 ou 1999 : Allemans (+7% depuis 99), Bertric-Burée (+12%), Coutures (+11%), Douchapt (+31%), Tocane (+13%).

- Cas particulier de Ribérac qui a gagné des habitants jusqu'en 1990 puis en a perdu depuis (-2.5%) : l'arrivée de nouveaux habitants ne compense pas le solde naturel.

Depuis 1968, la commune a connu un accroissement constant de sa population pour atteindre son apogée en 1990 et afficher une hausse globale sur 20 ans de 8,7 %. La décennie suivante (1990-1999) est marquée par une baisse de 3 % qui n'a pu être compensée par la reprise de la dynamique de 2000-2010 (+2,3%). La commune n'a donc pas aujourd'hui totalement retrouvé sa population de 1990.

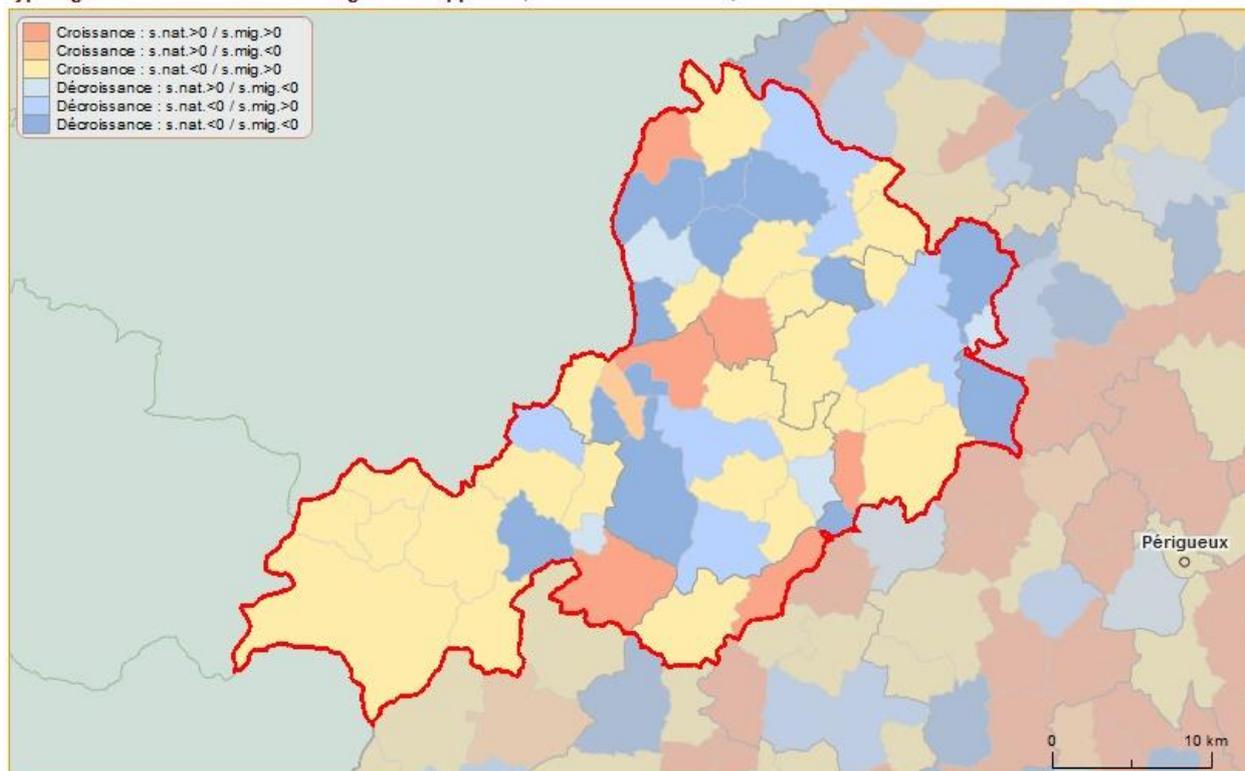
Le retour à la croissance est dû à un solde migratoire important (1,10%) supérieur à ceux de la zone d'emploi de Périgueux (0,86%), du département (0,91%) ou même de la région (0,87%).

Bien qu'affichant, à travers un solde migratoire très positif, une reprise de la dynamique démographique, la commune de Ribérac vieillit. Le taux d'évolution annuel des « 60 ans et + » sur la dernière décennie atteint 1,26 %, bien supérieur à celui de la communauté de communes du pays Ribéracois (+0,82%) ou du département (+1,02%). Les « 60 ans et + » représentent aujourd'hui 39 % de la population, les « 80 ans et + » en représentent pour leur part 13 % (contre 32 % et 8 % pour le département).

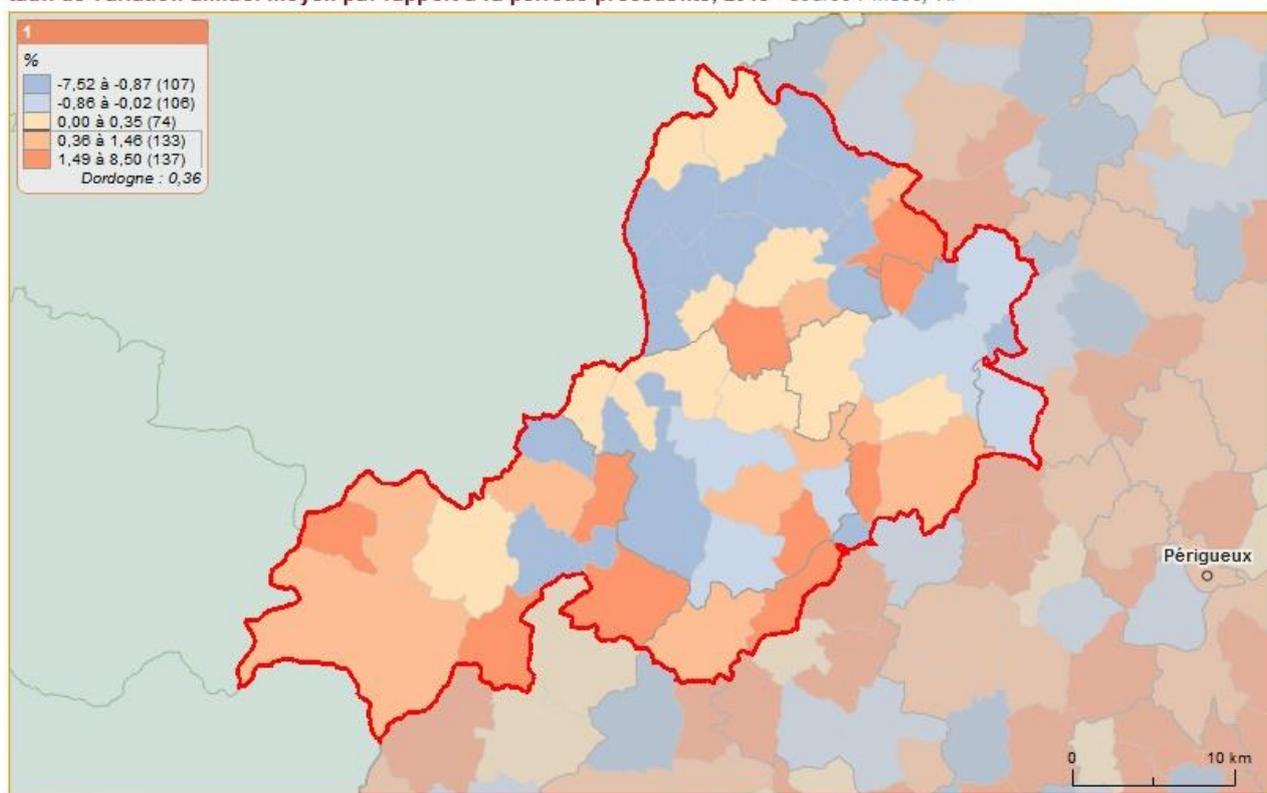
La partie Sud et Sud et Sud Ouest gagne de la population du fait de la présence de Périgueux et Libourne et de leurs alentours qui sont à moins de 30 minutes de route.

- Sur la dernière décennie, les communes du Pays de Saint-Aulaye ont enregistré un accroissement démographique (+ 0,6 %) dû, principalement, à l'augmentation de la population rochechalaisienne (+0,7%). Cette hausse est alimentée par un solde migratoire positif (+ 1,7 %) alors que la variation du solde naturel est négative (-1,1 %)

typologie des soldes naturel et migratoire apparent, 2013 - source : Insee, RP



taux de variation annuel moyen par rapport à la période précédente, 2013 - source : Insee, RP



* **La structure de la population continue d'évoluer vers un vieillissement.**

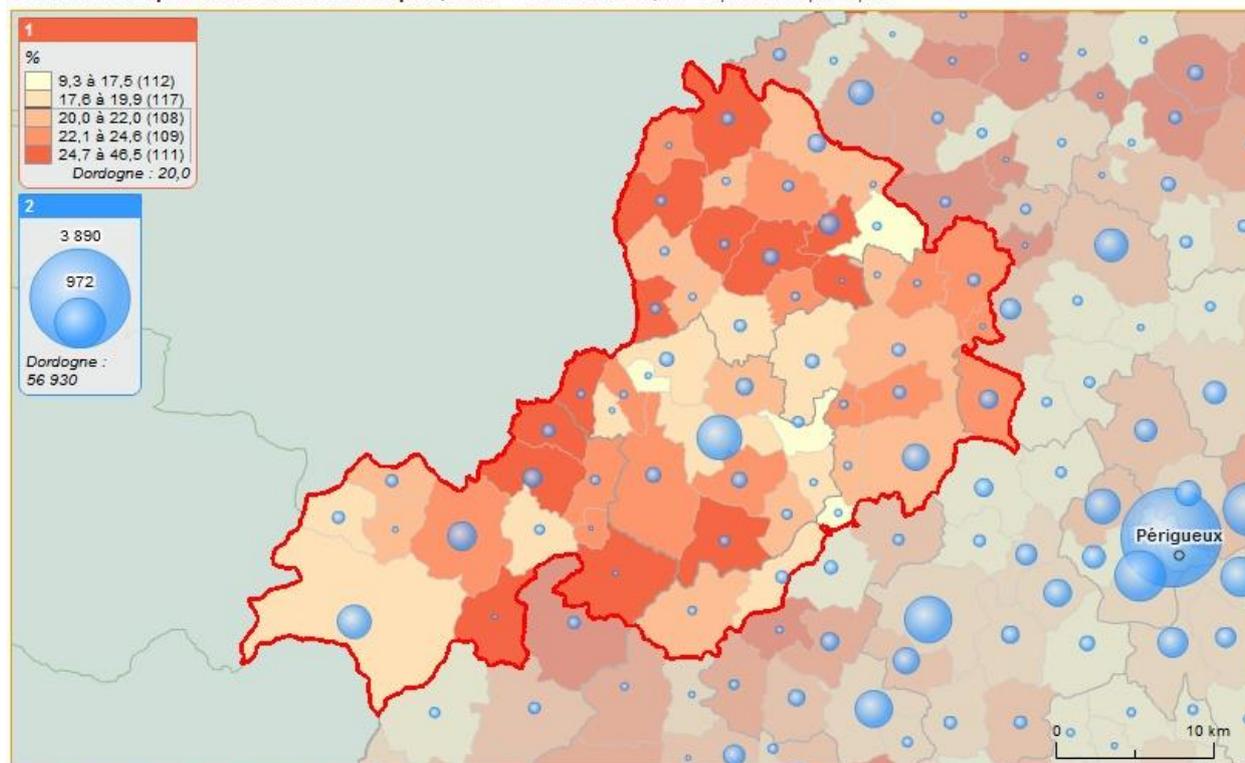
On retrouve des personnes de plus en plus âgées sur la totalité du territoire. Le Nord et l'Est de du territoire voient leur population des plus de 55 ans en constante augmentation. Les communes qui connaissent des proportions les moins élevées sont celles de l'extrême Sud en raison de la plus grande proximité avec Périgueux et Libourne au Sud-Ouest. Encore une fois, les aires urbaines contribuent à la répartition des dynamiques.

Si la proportion de personnes âgées vivant en collectivité (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes le plus souvent) augmente avec l'âge, la grande majorité des personnes âgées de 75 ans ou plus reste à domicile (90 %). Certaines d'entre elles y vivent seules.

Un maillage équilibré de services d'aide à la personne à domicile (ménage, portage des repas..) est nécessaire à leur maintien chez elles le plus longtemps possible.

1 - part des 60-74 ans, 2013 - source : Insee, RP exploitation principale

2 - nombre de personnes de 75 ans ou plus, 2013 - source : Insee, RP exploitation principale



© CE24 - IGN Bdcarto - Dordogne par commune

Bien qu'une population vieillissante puisse être perçue comme un atout de développement pour un territoire (« silver économie ») il n'en demeure pas moins que **la question de l'attractivité du territoire pour les jeunes se pose, en termes d'emploi, de culture et de loisirs.**

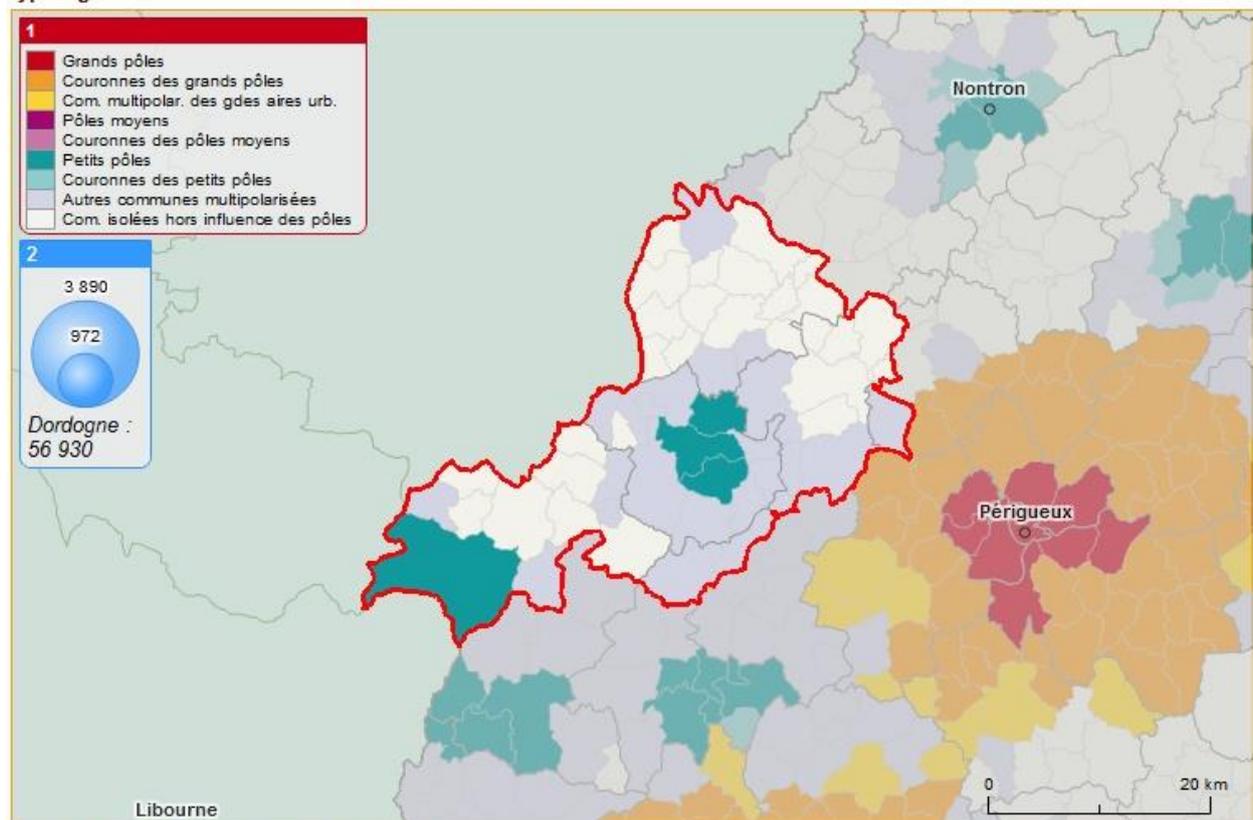
A-2 une offre territoriale en équipements et services fragilisée

* un maillage de pôles d'équipements et de services à maintenir

Le territoire est constitué d'un maillage de pôles d'offre d'équipements et de services centralisés par les villes de La Roche Chalais et Ribérac. Autour de ces dernières, Saint Aulaye, Verteillac, Tocane, Lisle et Montagnier ainsi que Saint-Vincent-de- Connezac et La Tour-Blanche constituent des relais de proximité en capacité d'offrir à des zones de chalandise plus ou moins étendues et éloignées une offre minimale nécessaire à une réponse locale aux besoins quotidiens (boulangeries, épicerie, supermarchés, coiffeurs, banques...).

Ces dernières années, l'émergence et le développement d'un phénomène de désaffection des centres villes et centres bourgs questionnent la capacité du territoire à maintenir une offre locale satisfaisante d'équipements et de services. Il conduit à l'abandon d'un habitat de centre-ville inadapté aux aspirations et aux évolutions de caractéristiques socio-démographiques de la population, entraînant une perte de dynamisme et d'attractivité de la zone néfaste au maintien de ses commerces et équipements.

typologie communale / aires urbaines 2010 - source : Insee



© CE24 - IGN BdCarto - Dordogne par commune

Zoom sur Ribérac et la Roche Chalais : des centralités à renforcer et à maintenir

Ribérac bénéficie, d'un éloignement par rapport aux autres centralités plutôt à son avantage. En effet, la seule commune en capacité d'offrir une offre supérieure en termes de services est Périgueux (et son agglomération), distante de 37 km soit 50mn en voiture. Les autres centralités (Montpon-Ménéstérol, Saint-Astier, Mareuil...), plus proches (entre 30 et 40 km soit 30 à 40 mn) offrent des services, au maximum, équivalents.

Cet éloignement permet donc à la commune d'afficher une certaine indépendance vis-à-vis notamment des centralités voisines et du bassin de vie de Périgueux et de s'afficher comme un pôle relais sur son propre bassin. Ribérac doit renforcer son rôle de centralité si elle veut être en capacité de porter un projet de territoire durable au sein de l'intercommunalité. Le développement des communes de la Communauté de Communes dépend également de la capacité de Ribérac à renforcer cette centralité.

La Commune a prévu à partir de 2017 un vaste projet d'aménagement qui touchera plusieurs volets (attractivité commerciale, touristique, culturelle, sportive, médicale) en renforçant ainsi sa centralité et sa capacité avec la Communauté de Communes, à porter le développement de tout un territoire.

La Roche-Chalais est située au carrefour de 4 départements : La Dordogne – La Gironde – la Charente-Maritime – La Charente.

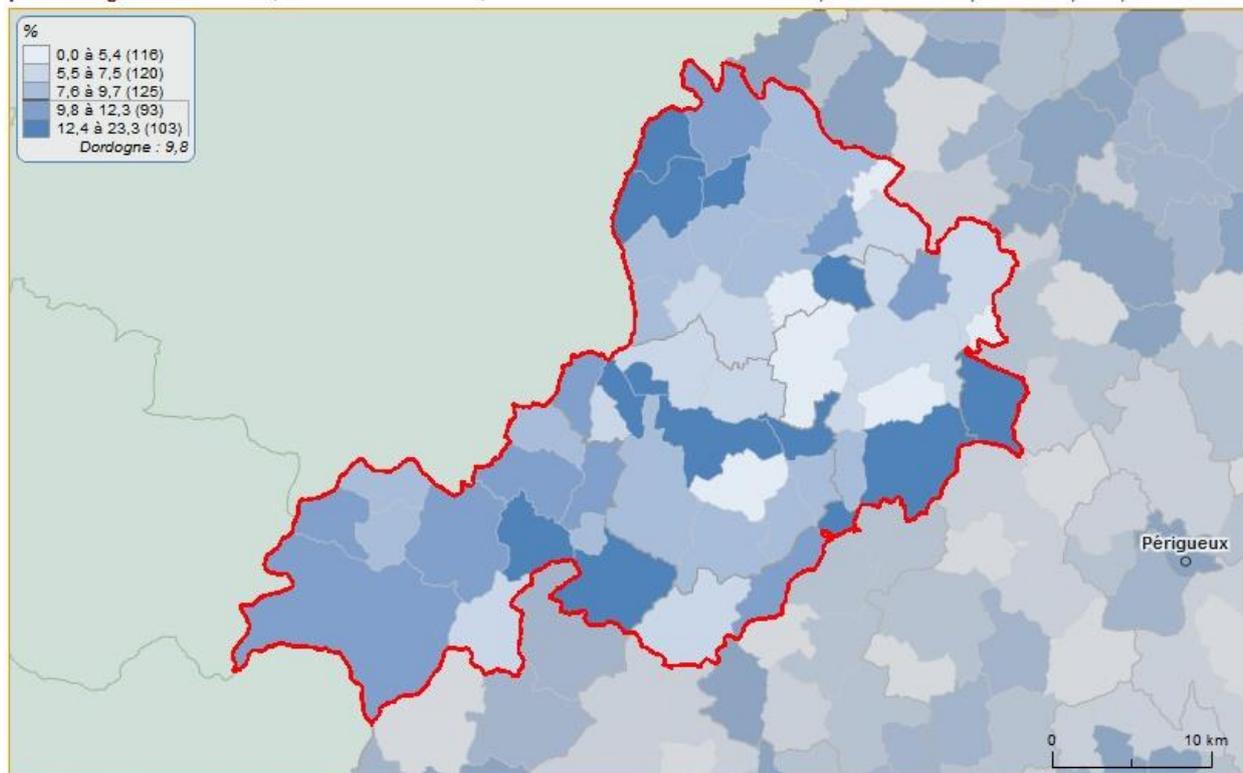
L'activité industrielle du territoire du Pays de Saint-Aulaye se concentre sur la Roche-Chalais avec l'installation d'une entreprise de chaussures qui emploie près de 50 salariés, et d'une usine de pompes et de robinetterie industrielle devenue en 1994 filiale française d'un important groupe industriel allemand. Avec, respectivement, près de 50 et 470 salariés, ces unités de production ont contribué à la création d'emplois non agricoles, au maintien de petits commerces actifs et à l'ouverture de supermarchés. Le dynamisme économique observé sur le secteur de La Roche-Chalais, confirmé par l'extension des activités du groupe KSB, représente une opportunité de développement pour l'ensemble du territoire intercommunal. Cependant, l'installation des salariés du groupe industriel sur le territoire est peu importante. Une majorité des salariés ne réside pas sur la commune par manque d'attractivité du bourg. C'est pourquoi, la revitalisation du bourg centre de La Roche-Chalais doit inclure des opérations de développement des services à la famille et de l'offre culturelle et d'aménagement des espaces publics.

Cette situation d'affaiblissement progressif de l'ensemble des pôles d'offre d'équipements et de services du territoire et d'autant plus préoccupante que celui-ci accueille une population fragile marquée par des difficultés économiques et sociales. En secteur de frange notamment, se développent des situations d'isolement et de précarité le plus souvent alimentées par des dynamiques de vieillissement de la population, d'inadaptation et de dégradation de l'habitat couplées à une représentation majoritaire des propriétaires occupants. Sur la CCPR, la périurbanisation est prédominante dans le secteur Sud-Est (Communes multipolarisées entre le Pôle Ribéracois et le Pôle Périgourdin), mais la couronne urbaine de Périgueux tant à s'accroître et empiète de plus en plus sur le bassin de vie du Pays Ribéracois.

- * **Habitat : un taux de vacance préoccupant sur l'ensemble du territoire et du locatif encore insuffisant.**

On recense 1804 logements vacants sur l'ensemble du territoire du contrat en 2013.

part de logements vacants, 2013 - source : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - après 1999 RP exploitations principales



© CE24 - IGN Bdcarto - Dordogne par commune

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI valant PLH sur la partie CC du pays Ribéracois, la production de logements locatifs apparaît être un enjeu prioritaire.

Dans ce contexte et en cohérence avec les politiques d'aménagements des centres bourgs menées par les communes, la question de la vacance des logements est placée au cœur des débats.

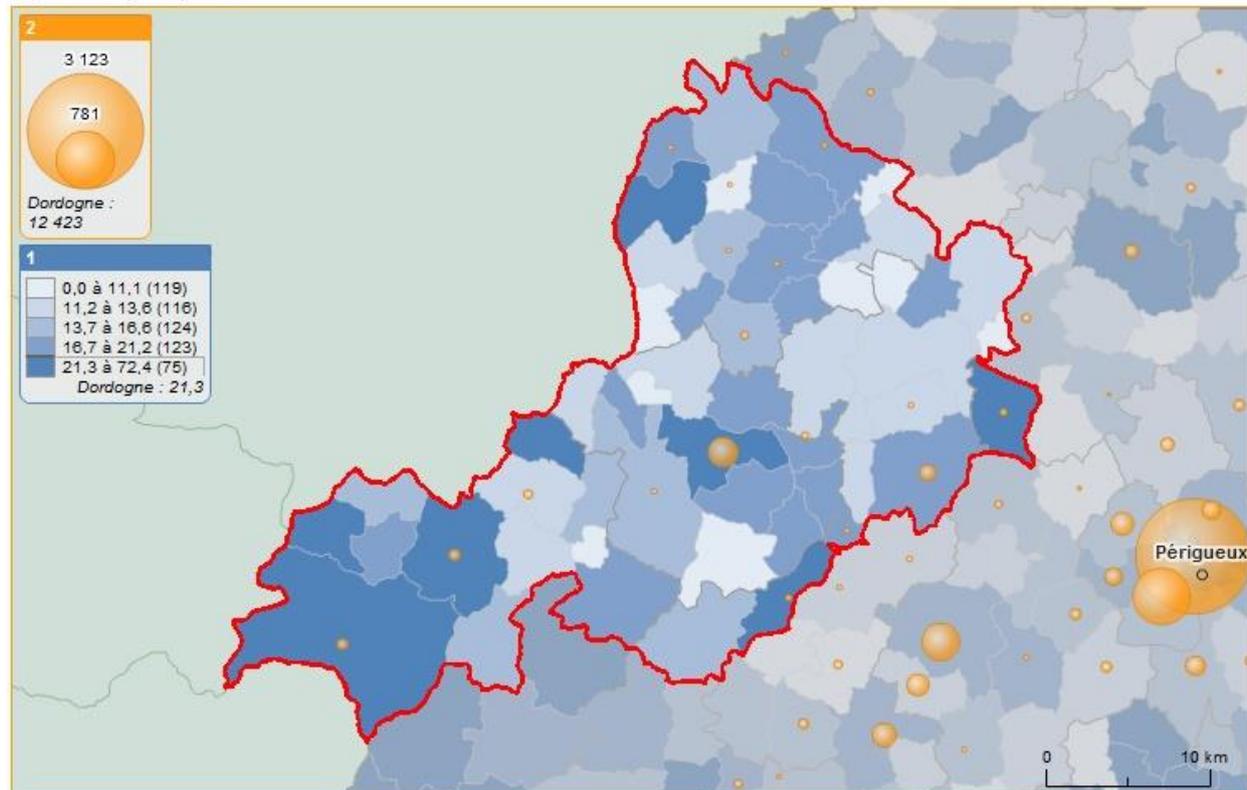
Cette vacance représente en effet un gisement potentiel de logements sur un territoire où l'offre en logements locatifs n'est pas suffisante à satisfaire la demande.

Une politique de reconquête de ces logements (initiative publique et privée) est vitale pour redonner de l'attractivité aux centres bourgs, sur l'ensemble du territoire Pays Ribéracois et pays de Saint Aulaye. La CC du Pays Ribéracois adhère depuis peu à l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine pour faciliter la mise en œuvre d'une politique de reconquête des logements vacants en centre bourg.

La part du logement locatif reste encore insuffisante (sous la moyenne départementale) bien qu'importante sur la partie sud ouest. Le locatif est bien représenté sur l'ensemble du territoire tant au niveau privé que du locatif « HLM ».

1 - part des résidences principales occupées par un locataire d'un logement vide non HLM, 2013 - source : Insee, RP exploitation principale

2 - nombre de résidences principales occupées par un locataire d'un logement vide HLM, 2013 - source : Insee, RP exploitation principale

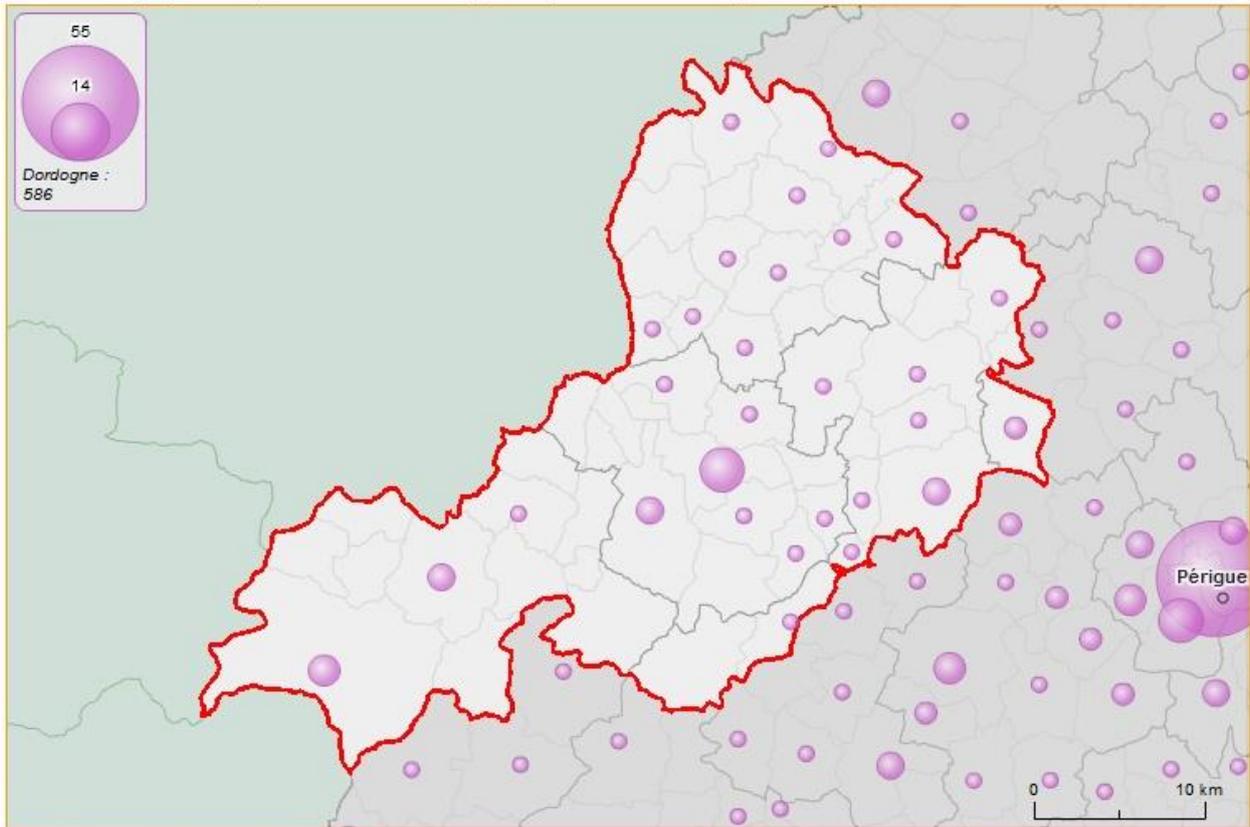


© CE24 - IGN BdCarto - Dordogne par commune

* **Une fragilité de l'offre scolaire primaire**

L'offre scolaire n'est pas fragilisée en termes d'effectifs mais de **structuration scolaire** et plus nettement sur la partie CC du Pays Ribéracois.

nombre d'équipements, 2015 - source : Insee, Base permanente des équipements

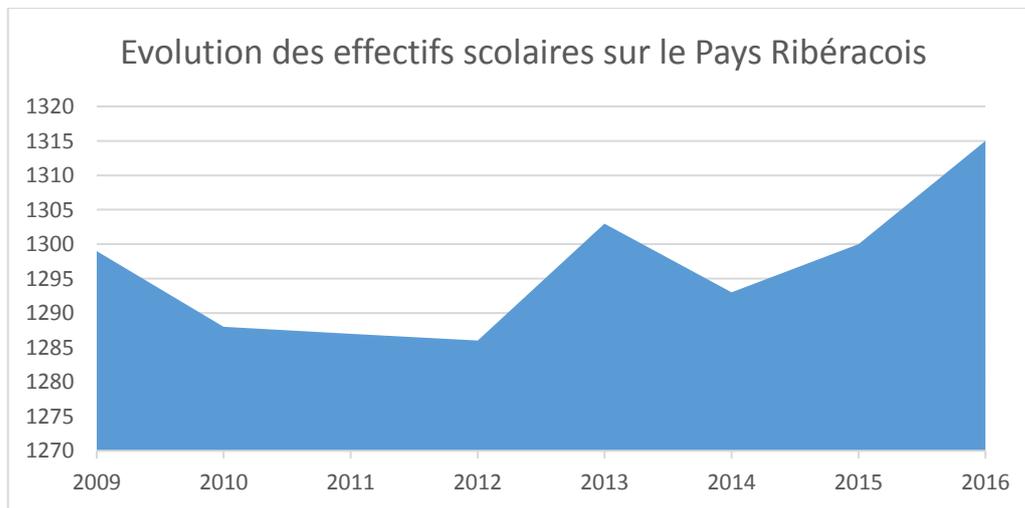


© CE24 - IGN BdCarto - Dordogne par commune

Fermetures de classes et suppressions de postes menacent tous les ans le territoire du pays Ribéracois.

La question de l'intercommunalité scolaire devra être considérée comme un enjeu d'aménagement du territoire.

Les communes doivent travailler ensemble avec l'intercommunalité pour restructurer leur tissu scolaire et faire face aux fermetures de classes.



A l'heure des fermetures de classe en milieu rural, le maintien des équipements scolaires et d'un minimum d'accueil est un enjeu majeur au même titre que d'autres services à la population. L'intercommunalité a un rôle majeur à jouer dans l'organisation des équipements scolaires élémentaires.

Une réorganisation de ce maillage territorial qui passera certainement par de nouveaux regroupements, permettra de concentrer les moyens sur la qualité et la modernisation des équipements.

En revanche, sur le Pays de Saint-Aulaye, les écoles à classe unique situées dans les bourgs ruraux ont progressivement été fermées au profit d'une concentration des effectifs scolaires sur La Roche-Chalais, Saint-Aulaye et Saint Privat en Périgord. Ces groupes scolaires se situent en réseau d'éducation prioritaire (REP), confirmant les difficultés sociales des familles.

*** L'Offre de Service de Santé : la grande faiblesse du territoire**

Les services de santé, sur le territoire, ne sont pas suffisamment représentés surtout sur la partie Ribéracoise du territoire. Ce secteur souffre d'un grand manque notamment avec la demande d'une population vieillissante.

Dans un avenir très proche la ville de Ribérac ne sera plus en mesure d'assurer une présence médicale suffisante. Ce qui pose un réel problème en termes d'attractivité du territoire.

Les Hôpitaux les plus proches sont :

- CH Périgueux (présence de l'hélicoptère 24h/24 et 7jours/7 pour les urgences sur tout le département)
- CH Angoulême
- CH Libourne

Pour mieux répondre aux besoins des patients et également offrir aux professionnels de santé de bonnes conditions d'exercice professionnel, surtout dans un territoire rural, il est important d'envisager la création de MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire). De plus, pour permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire, il existe des contrats locaux de santé engageant le territoire et la CPAM afin d'accompagner l'installation et la recherche de

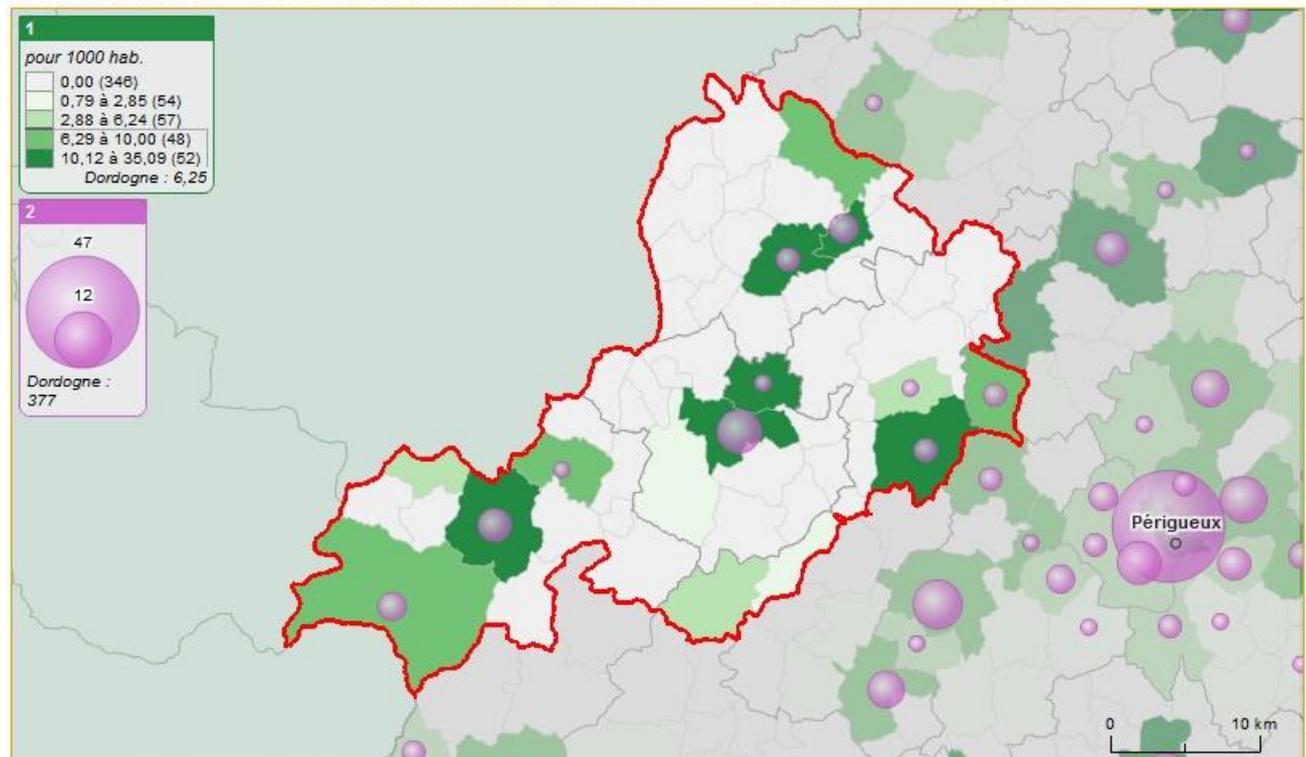
professionnels de santé. En effet, le territoire montre une importante carence de services de santé généralistes spécialistes.

Pour faire face au risque attendu de pénurie de médecins, l'intercommunalité du Pays de Saint-Aulaye a créé un pôle pluridisciplinaire de santé, opérationnel depuis 2 ans. Par ailleurs, dans le projet de santé, construit par les professionnels et validé par l'Agence Régionale de la Santé, des missions de la maison de santé ont été identifiées pour faire face au vieillissement de la population rurale et l'éloignement du territoire des centres urbains (2 heures de trajet aller/retour sans la possibilité de transport collectif). Ces missions sont la télémédecine, le dossier médical partagé, l'éducation thérapeutique et le développement des consultations de spécialistes.

Les efforts pour l'amélioration de l'accès aux soins sont nécessaires à l'attractivité du territoire.

1 - taux d'équipement, 2015 - source : Insee, Base permanente des équipements

2 - nombre d'équipements, 2015, Médecin omnipraticien - source : Insee, Base permanente des équipements



© CE24 - IGN BdCarto - Dordogne par commune

* **L'accessibilité des services au public**

La notion d'accessibilité d'un service public renvoie aux notions de facilité d'accès, de disponibilité du service, de coût, et d'information sur l'existence et les modalités des services « essentiels » aux habitants dans leur vie quotidienne.

Développer l'accessibilité des services publics permet de garantir une égalité entre les territoires mais également d'en favoriser le développement, la dynamisation locale et l'attractivité.

Avec la fusion des EPCI, il est envisagé **de créer une maison des services** qui les rendrait plus accessibles et peut être plus performants.

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations est ainsi modifiée par la loi Notre :

« Art. 27.-Les maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics.

« Elles peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public ainsi que les services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population.

« Pour chaque maison, une convention-cadre conclue par les participants mentionnés au deuxième alinéa définit les services rendus aux usagers, la zone dans laquelle la maison de services au public exerce son activité, les missions qui y sont assurées et les prestations qu'elle peut délivrer, dans le respect des prescriptions du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

« Cette convention prévoit également les conditions dans lesquelles les personnels relevant des personnes morales qui y sont parties exercent leurs fonctions. Elle règle les conditions de financement et les modalités de fonctionnement de la maison de services au public ainsi que les modalités d'accès aux services des personnes ayant des difficultés pour se déplacer.

« L'offre de services peut être organisée de manière itinérante ou selon des modes d'accès dématérialisés.

« Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret en Conseil d'Etat. » ;

« Art. 27-2.-Dans le cadre des maisons de services au public, en cas d'inadaptation de l'offre privée, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, dans leur domaine de compétence, définir des obligations de service public destinées à assurer la présence effective de certains services sur leur territoire... »

Parallèlement, le Conseil Départemental souhaite associer les EPCI à l'élaboration du Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAPS).

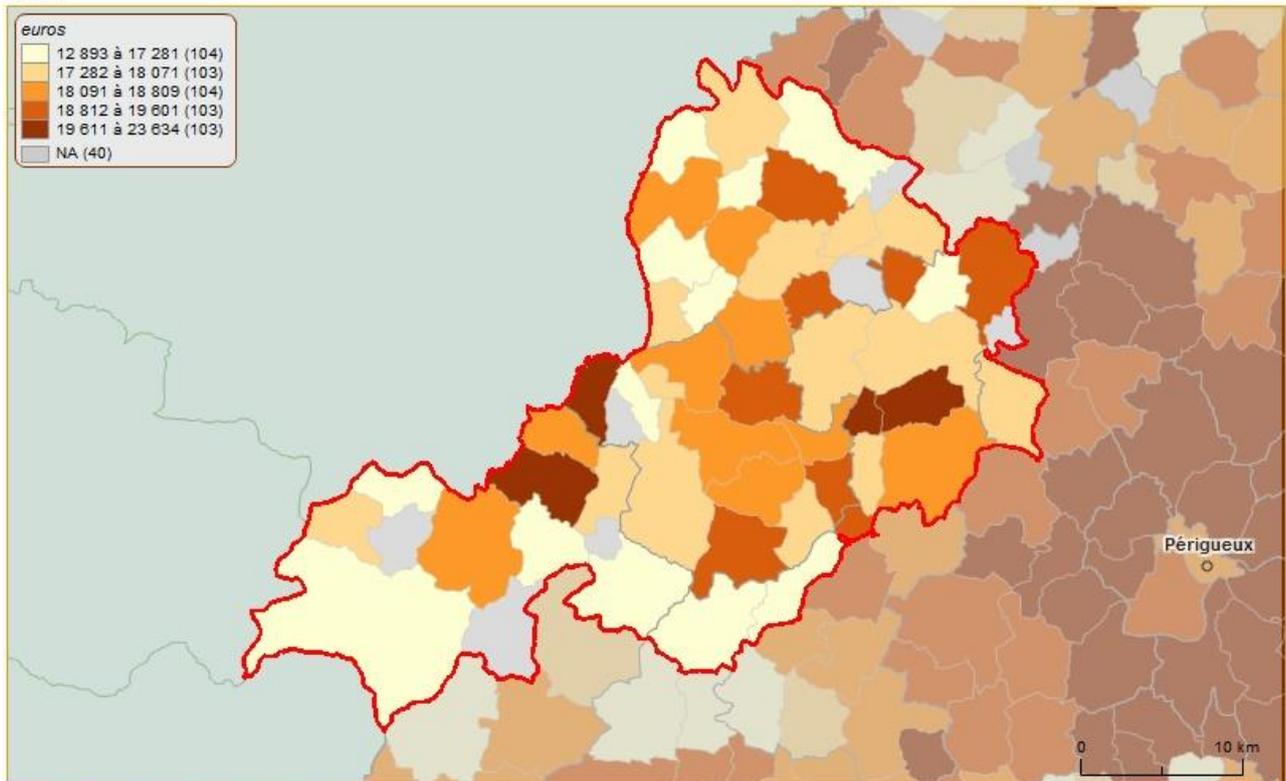
La réflexion sur la création d'une maison des services est l'occasion donnée pour envisager une réelle maison des services à la population avec les partenaires privilégiés que sont l'Etat, la Région et le Département dans les domaines de l'économie, l'emploi et les services médico-sociaux.

A-3 une économie en perte de vitesse

* des ménages à faibles revenus

Le revenu fiscal moyen des foyers est de 20 113 €. C'est moins que la moyenne nationale et que pour une ville comme Bordeaux. Il y a des disparités significatives sur le territoire.

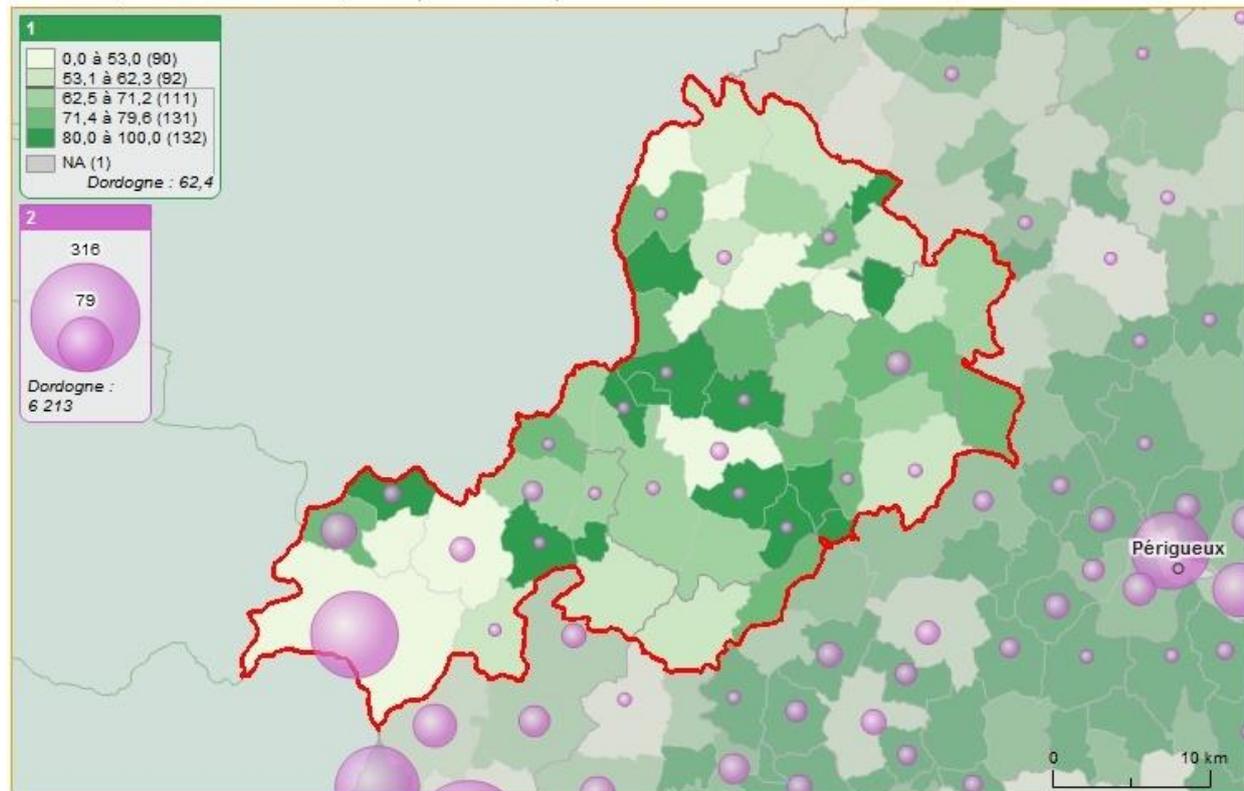
revenu fiscal médian par unité de consommation, 2013 - source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal



* **L'emploi est essentiellement salarié et hors commune de résidence**

1 - part de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi et travaillant hors de sa commune de résidence, 2013 - source : Insee, RP exploitation complémentaire

2 - population active de 15 ans ou plus ayant un emploi et travaillant dans un autre département de la région de résidence, 2013 - source : Insee, RP exploitation complémentaire



© CE24 - IGN BdCarto - Dordogne par commune

On note l'attractivité de l'aire Libournaise en termes d'emploi hors département.

Population active selon la catégorie professionnelle

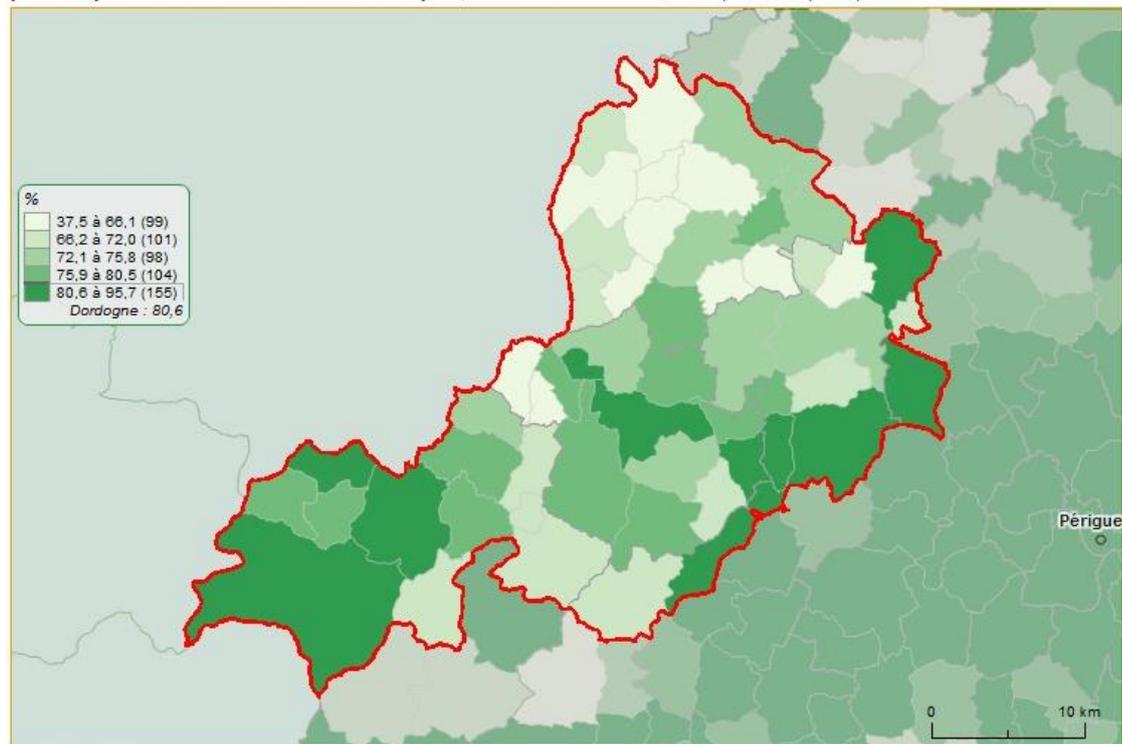
- EMP T3 - Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations complémentaires

	Ribéracois		Pays ST Aulaye	
	2013	Dont actif ayant un emploi	2013	Dont actif ayant un emploi
Ensemble dont	7 916	6 805	2 595	2 159
Agriculteurs exploitants	387	383	118	114
Artisans, commerçants, chefs entreprise	755	697	214	178
Cadres et professions intellectuelles supérieures	586	551	121	117
Professions intermédiaires	1 418	1 274	417	339
Employés	2 590	2 192	885	741
Ouvriers	2 085	1 708	810	671

L'activité salariée est bien représentée sur la partie sud-ouest et sud-est du territoire.

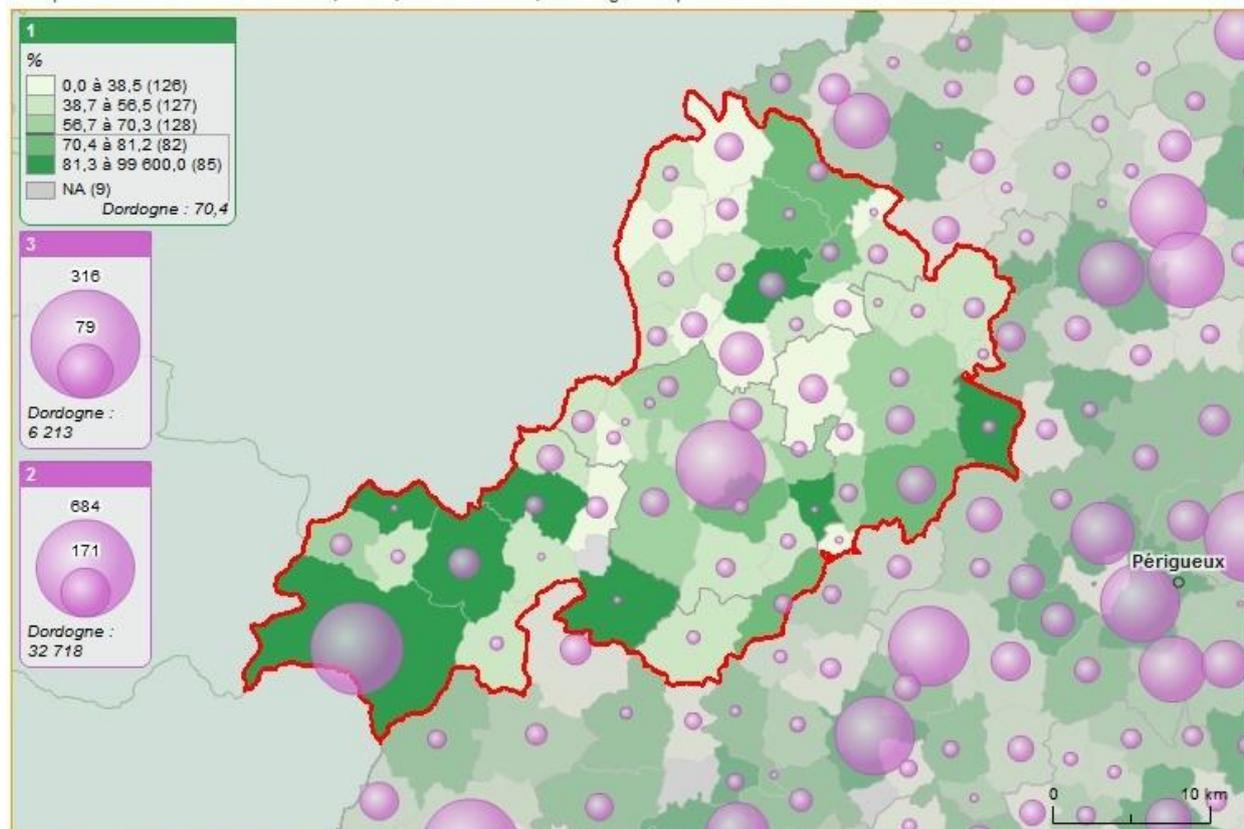
part des personnes salariées de 15 ans ou plus, 2013 - source : Insee, RP exploitation principale



© CE24 - IGN BdCarto - Dordogne par commune

1 - part d'emplois dans la sphère présenteielle, 2013 - source : Insee, RP 2009 et 1999, exploitation complémentaire au lieu de travail; 1990, 1982 et 1975, sondage au quart au lieu de travail

2 - nombre d'emplois dans la sphère non présenteielle, 2013 - source : Insee, RP 2009 et 1999, exploitation complémentaire au lieu de travail; 1990, 1982 et 1975, sondage au quart au lieu de travail

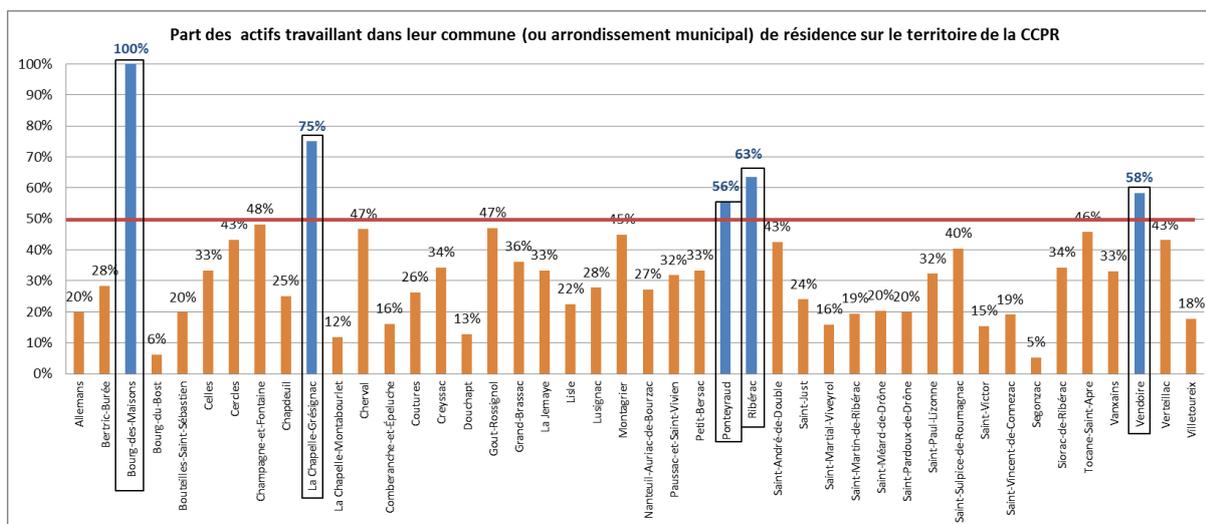


© CE24 - IGN BdCarto - Dordogne par commune

Les emplois sont principalement hors commune de résidence, majoritairement dans le tertiaire et dans la sphère présenteielle (biens et services à destination des personnes « présentes » sur le territoire, contrairement à la sphère productive dont les biens et services sont « exportés » au-delà de la zone).

Zoom sur les déplacements domicile-travail

(Part des actifs travaillant dans leur commune (ou arrondissement municipal) de résidence sur le territoire de la CCPR – Artelia – Source : Insee, Recensement de la population 2010 exploitation complémentaire)



Sur le territoire de la CCPR, près de 63% des actifs travaillent hors de leur commune (ou arrondissement municipal) de résidence.

Seulement 5 communes du territoire (Bourg-des-Maisons, La Chapelle-Grégnac, Ponteyraud, Ribérac et Vendoire) emploient plus de 50% de leurs résidents.

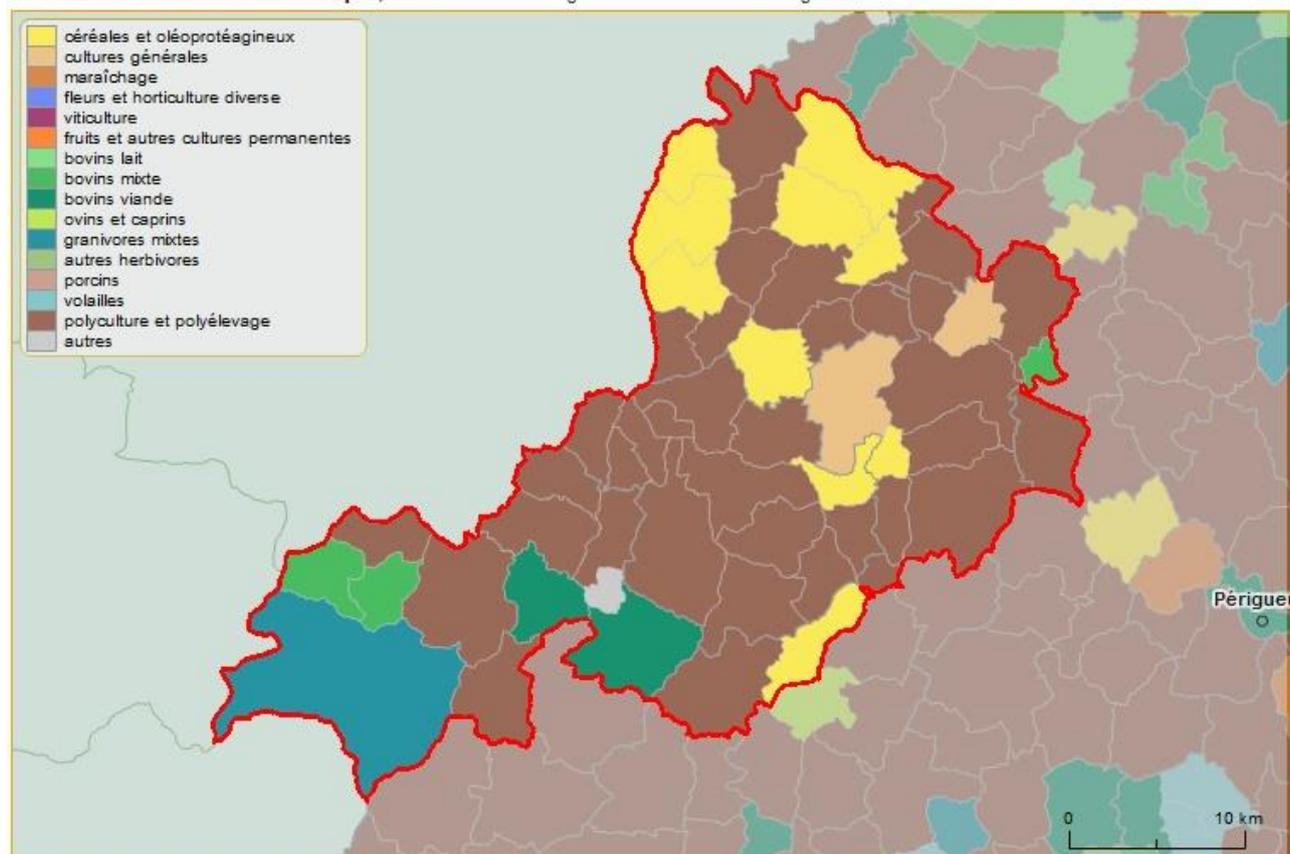
Le diagnostic énergétique de la Communauté de Communes réalisé par le bureau d'études Artélia soulève que les deux principaux secteurs consommateurs d'énergies identifiés sur le territoire de la CCPR sont : le secteur résidentiel (48% du total) et le secteur des transports (29%).

Le centre du territoire de la CCPR est à 37 kilomètres de Périgueux et à 58 kilomètres d'Angoulême ainsi qu'à 27 kilomètres de l'Autoroute A89 (Mussidan).

Le trafic routier moyen journalier sur le territoire de 0,6 million de km/jour, soit près de **31 km/jour par habitant** (source : Orecca) (en partie pour aller sur son lieu d'emploi).

* **L'agriculture un secteur important dont la production est à valoriser**

L'agriculture occupe une place prédominante sur le territoire ; en effet, la surface agricole correspond à 54% de la surface totale de la CCPR, l'agriculture est donc une activité économique locale importante sur la partie CCPR. Secteur qui concerne 9% des emplois du territoire (Source : Insee, population active, RP 2012)



© CE24 - IGN Bdcarto - Dordogne par commune

Sur le territoire de la CCPR 120 exploitants agricoles ont plus de 60 ans. On compte 612 exploitations agricoles en 2012 contre 726 en 2000 et 1152 en 90, le décroissement de celles-ci tend donc à ralentir contrairement aux années fin 1990. En ce qui concerne les successions, seul 9.7 % des exploitants de plus de 50 ans sont concernés en 2012.

Les surfaces agricoles ont légèrement diminué (38 376 en 1988). Les superficies consacrées aux grandes cultures sont importantes sur le Verteillacois.

La partie St Aulaye est occupée en grande partie par la forêt de la Double, la polyculture et le polyélevage y sont majoritaires.

Les massifs boisés sont toutefois présents à l'extrême sud et à l'est de l'intercommunalité, représentant une mosaïque de peuplement très hétérogène. La forêt reste une ressource à exploiter.

On assiste à un accroissement de la polyculture et de la culture céréalière, contrairement à cela on observe une réduction du cheptel de gros bétail (disparition dans certaines communes). Quelques filières économiques liées à l'agriculture sont présentes sur le territoire et pourvoyeuses d'emploi ex : le machinisme agricole, l'abattoir de Ribérac.

La catégorie professionnelle des exploitants agricoles ne représente que 5,3 % des emplois du Pays de Saint-Aulaye, l'activité industrielle et artisanale de La Roche-Chalais et de Saint-Aulaye n'a pas compensé la baisse continue de la population active agricole.

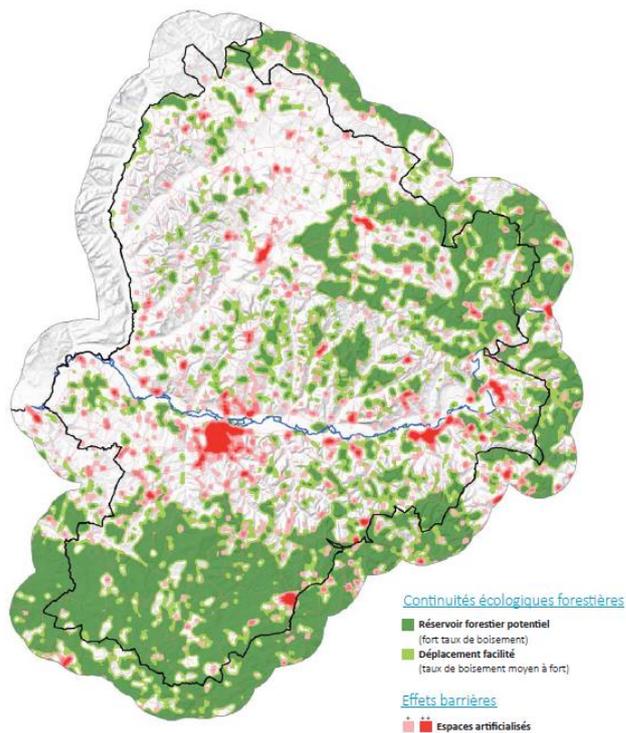
Des stratégies nouvelles sont à mettre en place dans le domaine : accompagnement sur les filières émergentes, la transformation des produits, les circuits courts...

Le soutien aux initiatives de jeunes agriculteurs installés récemment sur le territoire et engagés dans un mode de **production biologique et de circuits courts** de distribution avec une organisation en AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) est essentiel.

Le bois énergie domestique représente près des trois quarts de la production en Energie renouvelable (appareils indépendants au bois des particuliers). Le territoire de la CCPR compte 4 chaufferies tertiaires et 1 chaufferie industrielle d'une puissance de 0,2 MW et produisant 361 MWh/an (SARL Laprade à Allemans).

Petit atlas des trames naturelles

■ Trame forestière



Première source d'énergie renouvelable utilisée en France, le bois énergie présente plusieurs avantages:

- ressource locale
- peu émettrice de CO2 en chauffage domestique (avec une modernisation du parc d'appareils de chauffage individuel,)
- compétitive: pour un logement, le prix du bois bûche est moins cher que le gaz naturel et le fioul;
- -créatrice d'emplois: la filière bois représente en France l'équivalent de 60000 emplois, dont une part importante (36000 emplois) pour l'approvisionnement c'est-à-dire des emplois locaux et non délocalisables

* **le tourisme : un secteur à développer**

Le territoire et plus largement le Périgord Vert bénéficie d'un fort potentiel touristique : patrimoine historique (châteaux, abbayes, villages), patrimoine naturel et paysager (forêt de la Double, PNR Périgord Limousin, Tourbières de Vendoire, étang de la Jemaye), culture (festivals), gastronomie, sports (activités de pleine nature, canoé, cyclotourisme, escalade, randonnée etc.)

Les atouts touristiques du territoire sont en outre insuffisamment connus et valorisés par les acteurs, si bien que le développement touristique reste modeste au regard de ce qu'il est à l'échelle départementale et régionale.

Le territoire bénéficie de la proximité de quelques sites de notoriété comme le village d'Aubeterre (Charente) et Brantôme.

Le territoire apparaît également sous-équipé en matière d'hébergement (hébergement de groupes plus particulièrement) sur la partie CCPR.

Tourisme en 2016				
© Insee				
	CC Pays ST Aulaye		CC Pays Ribérais	
TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016				
	Hôtels	Chambres	Hôtels	Chambres
Ensemble	1	8	3	46
1 étoile	0	0	0	0
2 étoiles	0	0	1	29
3 étoiles	0	0	0	0
4 étoiles	0	0	1	10
5 étoiles	0	0	0	0
Non classé	1	8	1	7
TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016				
	Terrains	Emplacements	Terrains	Emplacements
Ensemble	4	285	6	357
1 étoile	1	12	0	0
2 étoiles	0	0	2	80
3 étoiles	3	273	3	207
4 étoiles	0	0	0	0
5 étoiles	0	0	0	0
Non classé	0	0	1	70
TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016				
	Hébergement	Nombre de places lit (1)	Hébergement	Nombre de places lit (1)
Ensemble	1	90	0	0
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0	0	0
Village vacances - Maison familiale	1	90	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0	0	0
(1) chambres, appartements, dortoirs...				
Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux				

3 structures ont aujourd'hui une capacité d'accueil de groupe sur le territoire de la CCPR et ne sont pas forcément référencées en tant que telles. Ces structures proposent de l'accueil en gîte, dont deux proposent un format peu adapté aux classes vertes et à l'accueil de scolaires.

- Le Village de Vacances de Beauclair à Douchapt (CCPR) propose un accueil en gîtes de 6 personnes.
- Le Village vacances municipal de Saint-Vincent Jalmoutiers, situé en sous-bois, avec 15 gîtes de 6 personnes.
- Le domaine « Sous le roc » à Montagrier (Mairie de Montagrier) avec 4 gîtes et une capacité d'accueil de 16 personnes
- La M.F.R sur le centre d'hébergement de Vanxains

La Maison Familiale de Vanxains propose un accueil collectif et des prestations de différentes natures allant de la gestion libre à la pension complète, elle est donc complémentaire et non concurrentielle avec l'offre d'hébergement existante cependant, le taux d'occupation du centre d'hébergement de

la MFR de Vanxains atteint son maximum l'été et en période scolaire, il ne peut plus répondre à toutes les demandes.

Le village vacances de Beauclair situé à Douchapt, propriété de la Communauté de Communes du pays Ribéracois, cible quant à lui une clientèle familiale. Il compte 15 logements d'une capacité de 90 personnes, sur 7 ha. Cet équipement devient obsolète et vieillissant. En effet, les usagers expriment de nouveaux besoins : piscine, animations, confort des logements existants, services, wifi... auxquels la Communauté de Communes devra répondre si elle veut pouvoir pérenniser cet équipement sur le territoire.

* **artisanat, industrie....**

Tout rétrécissement du marché dans ce secteur peut avoir un impact important dans l'économie locale.

Plus des 2/3 des entreprises sont dans la sphère présentielle. C'est beaucoup plus qu'il y a 10 ans.

Un des enjeux de notre territoire est de trouver un juste équilibre et de permettre l'implantation d'activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors du territoire et des activités de services tournées principalement vers les entreprises.

Bien que l'économie présentielle soit moins touchée en période de crise que l'économie productive cette dernière doit trouver une place dans l'économie du Ribéracois (accompagnement de tous les porteurs de projets, mise en exergue de petites niches industrielles...).

ATOUTS

- Cadre de vie agréable (campagne, activités de pleine nature, tranquillité...)
- Population retraitée qui consomme (contribue à l'économie présentielle)
- Forte mobilisation associative
- Forte présence britannique
- Un patrimoine architectural et paysager de grande qualité
- situation de carrefour (axe Angoulême TGV Paris /A89 et Périgueux /Libourne)
- proximité de la Charente et de la Gironde
- Agriculture et forêt
- De la main d'œuvre disponible
- maillage de petites entreprises artisanales
- espace et qualité de vie (gastronomie)
- proximité d'aires urbaines Angoulême, Libourne

FAIBLESSES

- population déclinante
- manque de vitalité des centres bourgs (Ribérac en particulier)
- population vieillissante
- manque d'attractivité pour les entreprises
- faiblesse du tissu industriel
- Insuffisance des équipements de loisirs pour les jeunes
- insuffisance des équipements de santé
- enclavement numérique
- âge des chefs d'entreprises (problèmes de transmission)
- isolement des entreprises
- structuration scolaire et isolement des écoles
- faible capacité d'hébergement touristique de groupe

OPPORTUNITES

- Potentiel touristique de pleine nature
- Potentiel pour de l'hôtellerie de luxe
- potentiel humain sans qualification à former
- Forêt de la Double : usages multiples à développer (énergie, construction, loisirs, culture (Land Art))
- potentiel en énergie renouvelable
- mise en réseau des acteurs économiques facilitée par un chargé de développement économique
- filières agricoles à valoriser
- transition énergétique comme vecteur de développement économique
- potentiel économique autour des circuits courts
- des images de marques à construire autour de la culture et de l'environnement

MENACES

- lenteur du déploiement des équipements numériques et téléphonie
- inadéquation entre la recherche de main d'œuvre des entreprises et les formations proposées au niveau local
- inertie et défaitisme des acteurs locaux
- concertation citoyenne difficile
- baisse des financements publics
- les jeunes diplômés partent vers des zones urbaines plus attractives pour leur âge

B) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- Plans, Schémas Départementaux et Régionaux

Ce contrat s'inscrit dans le cadre plus général d'une déclinaison locale des mesures du CIR. Les principales mesures déclinées sur le territoire de ce contrat de ruralité figurent en annexe. »

Ce contrat tient compte des priorités de l'État dans sa stratégie en Région Nouvelle-Aquitaine, elle-même déclinée au niveau du département et qui se déploie en Dordogne autour des axes suivants en ce qui concerne les priorités du CIR ciblées dans les contrats de ruralité :

- un Etat contribuant à une plus grande cohésion des territoires : soutien aux différentes formes de mobilité, accessibilité des services au public et notamment à la couverture haut-débit et téléphonique dans les territoires ruraux, accès à la culture, réaménagement du réseau des écoles ;
- un Etat garant de l'aménagement durable des territoires, qui accompagne la transition écologique et énergétique.
- un Etat qui soutient l'attractivité des territoires, notamment par le soutien de la filière agricole et le soutien au développement du tourisme.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre des différents plans et schémas conclus en Dordogne entre l'Etat et le Département et notamment le Schéma Départemental des Maisons de Santé et le Schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAPS).

Ce contrat s'inscrit également dans le plan de déploiement du numérique.

En effet le département souhaite proposer de nouveaux schémas départementaux et actualiser les schémas existants aux regards des enseignements des Assises, les schémas ou plans existants.

Aussi, de nouveaux schémas départementaux seront proposés au gré des différentes sessions du Conseil départemental, comme :

- *un schéma départemental de développement des bourgs centres,*
- *un schéma départemental de l'immobilier d'entreprises et des villages d'artisans,*
- *un schéma départemental des maisons de santé,*
- *un schéma départemental du tissu scolaire,*
- *un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,*
- *un schéma départemental de développement des sports de pleine nature.*

...

Dans des domaines particuliers, qui nécessitent des spécifications techniques fortes, des documents d'orientations sectorielles seront établis, comme par exemple pour les aménagements routiers (traverses d'agglomération, aménagements de bourgs, ouvrages d'art, giratoires...)

Le nouveau cadre contractuel du département pour 2016 / 2020 s'attache à poursuivre et à renforcer une politique de développement fondée sur les solidarités territoriales. Il vise à poursuivre le soutien à l'investissement local des communes et des intercommunalités dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services de proximité.

Pour conduire cette politique, cette nouvelle stratégie des solidarités territoriales se décline en 9 axes prioritaires, que sont:

- *l'immobilier d'entreprises,*
- *le foncier agricole et naturel,*
- *les maisons de santé,*
- *les équipements culturels et sportifs,*
- *les équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse,*
- *le patrimoine, l'habitat et les énergies renouvelables,*
- *les équipements relatifs à la politique de l'eau,*
- *les équipements touristiques d'initiative publique,*
- *les infrastructures (traverses, bourgs,...).*

Au niveau Régional

La nouvelle politique territoriale votée le 10 avril par le Conseil régional de Nouvelle Aquitaine est axée autour de deux objectifs :

- *Soutenir et développer les atouts de tous les territoires afin que chacun d'eux puisse construire et porter des projets de développement concernant l'économie y compris l'agriculture, l'emploi, les services et équipements indispensables ;*
- *Exprimer la solidarité régionale en direction des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains ou ruraux.*

Elle s'applique ainsi autour de différentes thématiques comme :

- *l'attractivité du territoire (numérique, culture, sport...);*
- *la transition écologique et énergétique ;*
- *le développement économique ;*
- *la formation et l'insertion professionnelle ;*
- *la santé et les services de proximité.*

Concrètement, cette politique se déclinera dans le cadre d'un contrat de dynamisation et de cohésion pour les territoires les plus vulnérables ou en situation intermédiaire.

Elle mobilisera également une ingénierie d'innovation territoriale, en particulier en faveur des territoires en mutation ou en retournement économique, et fera l'objet d'une évaluation dans une volonté de transparence et d'amélioration.

Le processus d'approbation des contrats avec la région arrivera à son terme fin 2017 après une phase de co-construction qui durera de 6 à 8 mois.

Le dialogue sera mené en parallèle avec les autres acteurs œuvrant sur ces thématiques (Etat et Conseil départementaux) afin d'envisager des complémentarités, dans le respect des compétences et des choix politiques de chacun.

Dans ses actions de planification et de transition énergétique, le territoire tient compte du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) et du Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE).

- **Programme d'Intérêt Général de l'Habitat – Programme Local de l'Habitat**

Le territoire est entièrement couvert par ce dispositif de rénovation de l'habitat en étroite partenariat avec SOLIHA.

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois est en cours d'élaboration du PLUI qui vaut Programme Local de l'Habitat. Parmi les axes à développer dans le PLH, les élus locaux ont d'un commun accord décidé de mettre l'accent sur la résorption des logements vacants notamment dans les centres bourgs.

- **SCOT**

L'ensemble des Communautés de Communes du Pays Périgord Vert adhère au Syndicat Mixte du SCOT du Périgord Vert créé au 1^{er} janvier 2017. L'élaboration du SCOT porté par le Syndicat Mixte va démarrer au cours du 2nd semestre 2017.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les **6 thématiques prioritaires** :

- L'accessibilité aux services et aux soins
- Le développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)
- La redynamisation des bourgs centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- Les mobilités
- La transition écologique
- La cohésion sociale

Ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux suivant les orientations définies le 7 septembre 2016 par le Conseil Départemental et l'Etat en Dordogne,

- Développer l'attractivité du territoire
- Faciliter l'accessibilité aux services publics et poursuivre la revitalisation des centres bourgs
- Dynamiser les actions en direction de la jeunesse de la vie associative, de la cohésion sociale, en priorisant les actions innovantes pour améliorer les mobilités.

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées.

A L'accessibilité aux services et aux soins

En matière de services publics, l'objectif stratégique cible plus particulièrement l'accès aux soins. Face au vieillissement démographique observé sur l'ensemble du territoire et le déficit de professionnels de santé, il convient de favoriser l'installation de praticiens par des conditions d'exercice répondant aux attentes des jeunes professionnels.

Les actions porteront plus précisément:

- la création d'une maison de santé sur la commune de LISLE avec pour objectif de promouvoir le territoire et le rendre plus attractif pour encourager l'activité de nouveaux médecins, démarcher les facultés de médecine et avoir recours si nécessaire au contrat de « Praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA) »).

- le développement des services de la maison de santé du Pays de Saint-Aulaye et des cabinets médicaux de La Roche-Chalais et de Saint-Privat-en-Périgord.

Enfin les EPCI qui vont fusionner souhaitent créer une maison des services au public regroupant en partie les services communautaires.

Enjeu – stratégie : Favoriser l'accessibilité aux services et aux soins		
Objectifs opérationnels	Actions opérationnelles	Résultats attendus
Faciliter l'accès aux soins en regroupant les professionnels de santé dans des zones déficitaires ou en voie de l'être	Construction d'une MSP à Lisle	accueil des praticiens
	Equipement de la maison de santé du Pays de St Aulaye, des cabinets médicaux de La Roche-Chalais et de Saint-Privat en Périgord pour l'introduction de la télé-médecine, du dossier médical partagé, de l'éducation thérapeutique et aménagement d'un cabinet médical partagé pour les consultations de spécialistes	L'éventail de soins dispensés localement est étendu. Les nouvelles pratiques médicales expérimentées par les professionnels de santé de la maison de santé seront partagées avec les maisons de santé de Lisle.
Faciliter l'accessibilité aux services publics	Construction d'une maison des services publics	Fréquentation des administrés dans un lieu unique (services administratifs des collectivités, espace emploi –entreprise...)

B Le développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme...)

L'attractivité du territoire passe par la capacité à développer l'économie, le tourisme, les services et les équipements ainsi qu'à proposer aux habitants un cadre de vie agréable.

Notre territoire est au cœur de la Nouvelle Aquitaine et dispose d'un emplacement privilégié qui doit permettre d'attirer des acteurs économiques et de nouveaux ménages qui cherchent chez nous un cadre de vie sans être pour autant éloignés des grands centres d'activités.

Nous sommes ainsi au carrefour de ces grands ensembles.

- à 40 mn de l'A89
- à 45 mn de Périgueux
- à 1h de la N10
- à 1h15 de la gare TGV d'Angoulême
- à 1h15 de l'aéroport de Bergerac
- à 1h30 de l'A10
- à 1h30 de l'aéroport de Bordeaux
- à 1h45 de l'aéroport de Brive
- à 3h de Paris Montparnasse

Concernant l'économie :

En matière d'attractivité, le diagnostic pointe les freins au développement économique du territoire : le tissu économique, constitué essentiellement de petites entreprises et toutes petites entreprises de moins de 10 salariés, est fragilisé par des conditions d'isolement. L'âge élevé des chefs d'entreprises pose des incertitudes quant à la transmission de l'activité.

Aussi, il est essentiel de lever ces contraintes en facilitant la mise en relation des chefs d'entreprise et en proposant un immobilier adapté à l'installation de jeunes entrepreneurs.

⇒ La Communauté de Communes s'est dotée depuis le mois de juillet 2016 d'un Chargé de Mission de développement économique dont les missions sont :

- d'animer un réseau local d'entrepreneur
- de mettre en œuvre des actions collectives destinées à améliorer l'information entre entreprises, à favoriser la diffusion des technologies performantes, des filières innovantes...en coordination avec les acteurs du développement économique (organisations professionnelles, consulaires);
- de travailler à la problématique orientation/emploi/formation du territoire ; et à la problématique transmission-reprise d'entreprises.
- d'assurer une veille économique du territoire et faire la prospection d'entreprises extérieure

⇒ Le développement de l'économie circulaire sera un des leviers privilégiés du développement économique du territoire et du maintien de la population en milieu rural : utilisation de matériaux locaux, circuits courts alimentaires, mise en réseau des entreprises, promotion des filières d'activités dynamiques déjà identifiées : gastronomie et circuits courts, écoconstruction et rénovation du patrimoine, industrie, tourisme... ;

- ⇒ L'accompagnement des entreprises du territoire vers la transition énergétique (procédés / utilités / EnR / valorisation de la chaleur) sera recherché.
- ⇒ Sur ce dernier point, l'adhésion au Syndicat Mixte Périgord Numérique permettra de faciliter le déploiement du numérique (internet/téléphonie mobile) sur les sites prioritaires. Car le territoire souffre de réelles carences en matière numérique.
- ⇒ La volonté des élus est de faciliter l'installation des entreprises, pour ce faire un maillage de 2 villages d'artisans sur le territoire est programmé en étroite collaboration avec le département. Ces villages devront avoir accès au numérique. La CCPR adhère à la SPL e-tic Dordogne) qui dépendra étroitement de la capacité des opérateurs à fournir du Haut débit voir du THD. Quelque que soit sa situation, un territoire, à fortiori en zone rurale, ne peut aujourd'hui prétendre à un quelconque espoir de développement s'il n'intègre pas la prise en compte impérative du numérique. La Communauté de Communes doit être à l'initiative d'une démarche particulièrement volontariste avec les collectivités dont c'est la compétence et les opérateurs.

Concernant le tourisme

- ⇒ il s'agira d'améliorer l'attractivité touristique en :
 - valorisant les sites propriété des EPCI,
 - en aménagement un espace de restauration sur le site des Tourbières de Vendoire, restaurant de type Guinguette pour maintenir sur place les visiteurs du site, créer des animations estivales et d'attirer une clientèle locale et de proximité.
 - en travaillant sur la mise en réseau des sites d'activités de pleine nature et des équipements de loisirs
- ⇒ l'offre d'hébergement touristique de groupes doit être plus étoffée sur le territoire
 - en valorisant le village vacance de Beauclair à Douchapt, avec l'objectif de maintenir et moderniser une offre en hébergement touristique de qualité répondant aux attentes de la clientèle cible : tourisme familial et social en saison estivale et accueil de groupes hors saison (clubs sportifs, séminaires professionnels)
- ⇒ Une stratégie d'accompagnement touristique à l'échelle du territoire (organisation de circuits Dordogne Périgord, avec hébergement en Pays Ribéracois, programmes à la semaine....) sera recherchée.

Enjeu – stratégie : Développer l'attractivité du territoire		
Objectifs opérationnels	Actions opérationnelles	Résultats attendus
Mettre en réseau les acteurs économiques pour rompre l'isolement et susciter des synergies (travail en commun, investissements)	Création et animation d'un club d'entreprise	- Une vingtaine d'entreprises adhèrent au club à l'issue de la première année. - 3 animations territoriales sur les thématiques des circuits courts, de l'économie circulaire, des énergies ont été conduites sur les 3 premières années du projet
Favoriser l'accueil des entreprises et leur offrir des bonnes conditions numériques de travail	Création de villages d'artisans desservis par le réseau numérique	Au moins 2 entreprises sont installées sur chaque village à l'issue de la 2 ^{ème} année du projet.
Développer et moderniser l'offre touristique	Création d'une piscine et rafraîchissement du village de gîtes de Beauclair et requalification de la maison des Tourbières	Fréquentation accrue du site des Tourbières de Vendoire et du village de gîtes de Beauclair

C La redynamisation des bourgs centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,

Si l'accueil et l'animation des acteurs économiques est essentielle, la capacité à accueillir et à intégrer des nouveaux arrivants l'est tout autant. Dans un environnement privilégié et préservé cette capacité fera la différence avec de nombreux autres territoires. La revitalisation des bourgs centres s'inscrit donc dans la stratégie de renforcement de l'attractivité du territoire. En effet, la tendance à la désaffectation des bourgs centre, soulignée dans le diagnostic du territoire, se traduit par un habitat qui se dégrade, une population qui stagne et des cadres qui vont habiter ailleurs. L'attractivité commerciale, culturelle et patrimoniale des bourgs centres doit être développée en lien avec l'évolution des aspirations et des besoins des populations.

Aussi, il convient de mener, au travers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et des outils de l'aménagement opérationnel (ZAD, DPU, ZAC..) une politique de re-dynamisation des centres bourgs.

Il s'agira de renforcer principalement la centralité de la ville de Ribérac et le maillage de pôles relais (projets d'aménagements durables d'îlots en centre-ville, requalification d'espaces publics, réimplantation de commerces de proximité, ...)

Enjeu – stratégie : redynamiser les centres bourgs		
Objectifs opérationnels	Actions opérationnelles	Résultats attendus
Maintenir un maillage d'équipements et de services sur le territoire - renforcer les centralités - revitaliser les centres bourgs	Revitalisation du centre bourg de RIBERAC « RIBERAC 2024 »	Réinvestissement du centre de Ribérac (logements, commerces, circulation..)
	Ribérac 2024: trame culturelle (réhabilitation du vieux théâtre en salle de spectacles et halle commerciale) et trame sportive (trame bleue et réhabilitation du gymnase)	
	Aménagement du centre Bourg de La Roche Chalais : sécurisation des déplacements et embellissement du centre-bourg-avec l'aménagement de la Place de la Victoire, située au cœur du centre de La Roche-Chalais, de la rue de Ribérac et du site de Frisson (sécurisation des déplacements piétonniers et plantation d'espèces végétales pérennes)	Hausse de la fréquentation des services et des commerces du bourg centre de La Roche-Chalais. Installation de nouveaux habitants sur la commune
	Aménagement du bourg de Montagrier , Lisle et Tocane St Apre	Réinvestissement du centre par les habitants.
	Extension et la rénovation de la bibliothèque municipale de La Roche-Chalais, et sa transformation en médiathèque ouverte sur le territoire intercommunal	L'offre culturelle est diversifiée : accès égalitaire à tous les médias, développement de la lecture sous toutes ses formes auprès des jeunes, consultation et emprunt de documents variés, mise en valeur du patrimoine, des œuvres et des créateurs
	Réhabilitation d'un bâtiment communal dans le centre de St Aulaye dédié à une activité de commerce de boucherie-charcuterie-alimentation	Les habitants du bourg, notamment aux personnes âgées ou à mobilité réduite, réalisent leurs achats de première nécessité, à pied, dans un environnement embelli, accessible à tous.

D Les mobilités

Sur nos territoires ruraux où l'habitat est fortement dispersé, la mobilité reste un souci permanent pour les habitants qui doivent se rendre au travail, sur leurs lieux de loisirs ou chez les professionnels de santé. Les solutions de transport en commun étant inexistantes, la voiture reste le mode de déplacement le plus utilisé. Les jeunes, les populations précaires et les personnes âgées sont les plus touchés par ces problèmes de mobilité.

Le rapport des jeunes à la mobilité a des conséquences sur le parcours des jeunes et notamment sur les choix d'orientation scolaire et l'insertion professionnelle (accès à l'emploi et à la formation). Les freins à cette mobilité sont liés à leur entourage familial, à l'absence de moyens matériels mais également à des freins psychologiques (pas d'envie de bouger, peur de partir...).

En comparaison avec la moyenne départementale, les jeunes de 15-24 ans du Pays Périgord Vert sont moins nombreux à avoir un diplôme d'études supérieures et plus nombreux à arrêter leurs études après le bac (4 points de différence).

Le projet de plateforme mobilité en Périgord Vert, guichet unique pour le territoire des 6 Communautés de communes et interface entre le public et les partenaires locaux s'articule autour de trois volets complémentaires :

- 1) L'information du public sur l'existant en matière de mobilité sur le territoire et au-delà (offre de transport individuel et collectif ; aides financières au permis, à la réparation, à l'achat ou la location de véhicules à moindre coût; acteurs du territoire concerné par la problématique,...), par le biais notamment d'un site Internet et d'un plan de communication global sur la mobilité.
- 2) Le conseil en mobilité (individuel ou en groupe) pour les publics fragilisés identifiés par les partenaires locaux prescripteurs (Pôle emploi, Missions locales, CIAS, ...) : il s'agira d'identifier leurs freins à la mobilité et de les accompagner vers une mobilité autonome en mobilisant les ressources du territoire, en complément des aides financières et outils d'aide à la mobilité existants.
- 3) La coordination et l'animation du réseau de partenaires locaux, ainsi qu'une analyse des besoins identifiés à partir d'un diagnostic partagé (étude prospective) permettront d'impulser des actions de mobilité répondant aux besoins spécifiques non encore couverts sur le territoire (maillage et besoins des publics).

Le projet réunit les 6 CC du Pays Périgord Vert. Les CC relevant de la sous-préfecture de Nontron ont d'ores et déjà signé leur contrat de ruralité incluant la plateforme mobilité. La signature du contrat de ruralité CCPR/Pays de St Aulaye devrait intervenir le 5 juillet.

Enjeu – stratégie : mise en œuvre d’actions innovantes pour améliorer les mobilités		
Objectifs opérationnels	Actions opérationnelles	Résultats attendus
Création d’une plateforme de mobilité en partenariat avec les CC du Pays Périgord Vert	<p>mise en place d’une plateforme numérique (site internet) d’information sur l’offre de mobilité et des aides existantes</p> <p>Service d’accompagnement individualisé accessible sur prescription</p> <p>Constitution d’un réseau de relais d’information locaux.</p> <p>Ateliers collectifs sur la mobilité à visée pédagogique : mise en situation de mobilité, Gestion du budget, préparer un trajet, s’orienter se repérer, outils et pratique du covoiturage, mobilité internationale...</p>	<p>Amélioration de la mobilité des jeunes et des personnes en recherche d’emploi et de formation,</p> <p>Développement de l’employabilité des personnes,</p> <p>Développement de la coopération entre les acteurs du Périgord vert intervenant sur les questions de mobilité et de la visibilité des outils existants,</p> <p>Aide à la décision et sécurisation de l’accès aux aides,</p> <p>Structuration d’une offre de mobilité adaptée aux besoins (maillage, besoins sociaux).</p>
Développer de nouvelles formes de mobilité adaptées aux différents publics-cibles : Personnes âgées, isolées	<p>Mise en place d’un transport à la demande, services de navette communale</p> <p>équipement de la flotte de véhicules de la CC en véhicules électriques en lien avec le déploiement des 6 bornes de recharge électrique par le SDE 24 (une convention Paquet Energie signée en 2017)</p> <p>aménagement d’aires de co-voiturage en partenariat avec l’action départementale « covoiturage24 »</p>	<p>Des actions innovantes en matière de déplacement des personnes sont impulsées et évaluées.</p>

E La transition écologique

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois est engagée dans une démarche TEPCV, la convention a été signée avec l'Etat le 13 octobre 2016. Un diagnostic énergétique de territoire a été réalisé. Il contribue à la définition des besoins et des pistes d'actions. Ce dispositif par la transversalité des actions qu'il permet de financer est un levier de croissance et de développement économique.

L'élaboration du PLUI du Pays Ribéracois fait état de certains objectifs et enjeux communs aux thématiques du TEP CV.

Concernant l'objectif de valorisation du parc de logements existants :

La CC souhaite favoriser l'efficacité énergétique des logements en promouvant l'écoconstruction, les nouvelles formes d'isolation, les énergies renouvelables ; Une attention particulière sera portée, sur la construction d'un habitat « durable » (efficacité énergétique des bâtiments) dans des secteurs disposant d'un minimum de services (écoles, commerces par exemple) ou à proximité des zones d'emploi.

Deux principaux secteurs consommateurs ont été identifiés dans le diagnostic énergétique du territoire de la CCPR : le secteur résidentiel (48% du total) et le secteur des transports (29%). On note une surreprésentation des consommations dans le secteur résidentiel (11,3 MWh/an.hab. contre respectivement 10,2 et 8,2 MWh/an.hab. au niveau départemental et régional). Ce résultat nous conduit à envisager une opération de thermographie aérienne et à l'accompagner de mesures incitatives de rénovation énergétique de l'habitat.

Dans un premier temps l'opération de thermographie aérienne permet de faire un repérage des déperditions de chaleur par les toitures des bâtiments : habitat parc privé / parc public, patrimoine public, bâtiments industriels et commerciaux, ...

Dans un deuxième temps, ce travail doit permettre à la Communauté de Communes de sensibiliser des différents publics concernés par les défauts d'isolation : habitants, Elus, bailleurs sociaux, chefs d'entreprise. Cette sensibilisation passera par des actions fortes de communication et de sensibilisation auprès de la population et se conclura par une manifestation de type salon au cours de laquelle les habitants peuvent venir consulter les résultats les concernant.

Une fois sensibilisés, les habitants peuvent solliciter les conseils via le guichet unique Information et conseil en rénovation Energétique qui est mis en place par la Communauté de Communes. Ce guichet fonctionne sous la forme de permanences de la conseillère info énergie du CAUE et d'un architecte conseil, il permettra une aide individuelle à la décision pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, la réalisation de diagnostics plus performants....

Le Guichet ARCHI ENERGIE fonctionne depuis le mois de mars 2017.

Les orientations d'aménagement et de programmation du PLUI tiendront compte des éléments tels que la direction des vents dominants et l'orientation solaire dans les propositions d'aménagement et permettront, autant que possible, le recours aux énergies renouvelables et techniques

de gestions alternatives des eaux. La rédaction du règlement permettra de favoriser l'utilisation de matériaux et de pratiques en ce sens.

Concernant le développement de l'économie circulaire.

Le développement de l'économie circulaire pour la Communauté de Communes est un des leviers privilégiés du développement. Elle s'engage dans la définition d'un plan d'action autour des circuits de proximité et souhaite parvenir à organiser d'un système alimentaire territorial. Un guide des producteurs en vente directe sur le territoire de la CC du Pays Ribéraçois est en cours de diffusion.

Concernant la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques

La pression foncière et le développement de l'urbanisation constituent des menaces pour l'environnement, l'eau, la biodiversité, les paysages, la forêt et l'agriculture.

Des mesures de protection existent déjà pour les milieux naturels : zones Natura 2000, SAGE, ZNIEFF, PPRI, sites naturels inscrits, zones naturelles des documents d'urbanisme....

Toutefois, l'élaboration d'un PLUi est l'occasion de s'interroger sur l'amélioration des dispositifs existants, en favorisant notamment les continuités écologiques (trames vertes et bleues), la protection des zones humides, l'assainissement collectif et individuel...

Pour ce faire, la CC fait appel à « l'Assistance Continuités Ecologique » d'aquitaine (ACE) pour la production d'un porter à connaissances facilitant l'identification des enjeux (note de synthèse et données cartographiques). Dans ce cadre, le CAUE de la Dordogne apporte tout au long de l'élaboration du PLUi un regard « continuités écologiques » et il accompagne à l'animation et à la sensibilisation du public sur ces enjeux (réunion d'information du public, sortie terrain à vocation pédagogique, ateliers).

La problématique de l'eau, au sens large, fait l'objet d'une attention particulière. La CCPR s'est appuyé sur le guide méthodologique « L'eau dans les documents d'urbanisme », réalisé par l'agence de l'eau Adour Garonne et associe les différents acteurs de l'eau aux différentes phases d'élaboration du PLUi. La rivière Dronne est un atout du territoire dont il faudra veiller à préserver la qualité et la ressource.

Concernant la thématique climat énergie :

Dans le contexte de la transition énergétique les élus ont conscience des décisions politiques qui doivent être prises pour conforter les projets localement. Un PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL est en cours d'élaboration à l'échelle de la CCPR et de la CC du Pays de St Aulaye (dont la fusion est prévue en 2019).

La volonté de travailler sur les énergies renouvelables sur notre territoire et plus particulièrement sur la méthanisation est confortée par l'étude sur le « Gisement et Potentiel de développement de la méthanisation en Aquitaine » Pour cette raison la Communauté de Communes a passé une convention d'accompagnement technique avec la Chambre d'Agriculture de la Dordogne en vue

de faire émerger un projet collectif de méthanisation. En effet la méthanisation pourrait induire des économies d'engrais, du développement économique, une plus-value agronomique et demeure une solution aux problématiques des nitrates en zone vulnérable.

La Communauté de Communes est propriétaire d'un moulin sur la Dronne, il dispose déjà d'une turbine qui ne fonctionne plus. La Communauté de Communes a missionné un bureau d'études afin d'étudier les potentiels de production hydroélectrique sur la Dronne (Moulin de Montagrier, Moulin de la Pauze (dans le cadre d'une éventuelle reprise de l'usine Hydroélectrique par la Communauté de Communes), et notamment :

- de déterminer le potentiel énergétique de la chute et des droits rattachés ;
- de faire le bilan des technologies et le choix du matériel (en lien avec la continuité écologique)
- d'élaborer un cahier des charges de consultation et la compilation des résultats ;

Enfin le territoire bénéficie d'un potentiel avéré pour l'implantation de plusieurs parcs photovoltaïque au sol (2 projets sont à l'étude).

Déplacements : compte-tenu du caractère rural du territoire et d'une desserte limitée en transports collectifs, l'automobile constitue, de loin, le mode transport principal des habitants du territoire.

Afin de limiter l'usage des transports individuels et lutter contre l'isolement des populations il convient de :

- travailler sur l'aménagement d'aires de co-voiturage et peut être envisager le transport des personnes les plus fragiles (ex transport sur les marchés). En effet, la question de la promotion et de l'organisation du co-voiturage par la réalisation d'aménagements adaptés (parking relais...) doit également constituer une réponse aux besoins en mobilité en milieu rural et par conséquent être intégrée à la réflexion du PLUi. L'organisation des déplacements en zones rurales répond à un double objectif de développement social et de développement durable.

Les principales actions en matière de transition énergétique sont en partie déjà financées par l'Etat.

Récapitulatif des actions du TEPCV

PLAN DE FINANCEMENT DES ACTIONS			
Dépenses : 625 000 €		Recettes : 500 000 €	
1 Construction d'un bâtiment Energie positive (Réduction consommation énergétique)			
Construction d'un bâtiment Energie positive	2 327 484 €	DETR 2016	296 527 €
Dont plus-value BEPOS	220 000 €	DETR 2017	317 685 €
		Europe LEADER:	100 000 €
		Département:	349 122 €
		Région ALPC:	448 000 €
		Etat TEPCV (80 %x 220 000) :	176 000 €
		CCPR	640 150 €
	2 327 484 €		2 327 484 €
2 Etudes microcentrale hydroélectrique (Energies renouvelables)			
Etudes préliminaires	15 000 €	Etat TEPCV (80 %)	12 000 €
		CCPR	3 000 €
	15 000 €		15 000 €
3Acquisition de véhicules électriques (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)			
2 Véhicules électriques neufs (type ZOE)	40 000 €	Etat TEPCV (80 %)	32 000 €
		CCPR	8 000 €
	40 000 €		40 000 €
4 Acquisition de balayeuses désherbeuses (Zéro herbicide)			
Matériel	40 000 €	Etat TEPCV (80 %)	32 000 €
		CCPR	8 000 €
	40 000 €		40 000 €
5 Création aménagement de 3 aires de co-voiturage (Diminution des émissions de gaz à effet de serre)			
Signalétique, aménagement et communication	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
6 Etude de thermographie aérienne (Rénovation énergétique)			
Etude de thermographie aérienne	125 000 €	Etat TEPCV (80 %)	100 000 €
		CCPR	25 000 €
	125 000 €		125 000 €
7 Mise en place d'un guichet unique (Rénovation énergétique de l'habitat – construction durable)			
Convention sur 3 ans	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
8 Animation globale filière bois et montée en compétence des artisans (Energies renouvelables)			
Ingénierie filière bois/ animation d'un réseau d'artisan	50 000 €	Etat TEPCV (80 %)	40 000 €
		CCPR	10 000 €
	50 000 €		50 000 €
9 Système Alimentaire Territorial (Circuits courts)			
Organiser et faciliter l'approvisionnement et la consommation alimentaire locale	35 000 €	Etat TEPCV (80 %)	28 000 €
		CCPR	7 000 €
	35 000 €		35 000 €

F La cohésion sociale

Les Actions en direction de la jeunesse (animation, musique, point information...) visent principalement à aménager des structures pour les jeunes afin qu'ils se retrouvent dans des lieux identifiés.

Un village de résidence est en cours de création sur la commune de Verteillac en partenariat avec Dordogne Habitat, cette opération intitulée « Opération Nouveau quartier » permettra d'accueillir en centre bourg et dans un habitat adapté, des personnes âgées et de les rapprocher des commerces de proximité.

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage** aura en charge la gouvernance du contrat. Son rôle sera d'assurer le suivi du contrat selon des réunions trimestrielles.

Il est composé comme suit :

- ⇒ des conseillers départementaux
- ⇒ des présidents des 2 EPCI porteurs du contrat
- ⇒ d'un représentant de la Région Nouvelle Aquitaine
- ⇒ du sous-préfet d'arrondissement
- ⇒ des maires des communes du Contrat
- ⇒ de représentant des partenaires associatifs, institutionnels et privés.

Le Comité de pilotage pourra être élargi ponctuellement à d'autres membres selon le cas et en fonction des projets. Une consultation du public pourra également être faite (enquêtes, réunions publiques) selon la sensibilité des projets.

B) L'ingénierie mobilisée

- appui des services de l'Etat :

Les services de l'Etat sont directement mobilisés au travers de la Direction Départementale des Territoires, de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture pour la coordination administrative et financière du présent contrat de ruralité.

L'accompagnement de ce contrat sera assuré par le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Périgueux, sous l'autorité du préfet de la Dordogne. Il dirige et coordonne les services de l'État impliqués par chacune des actions de ce contrat, en s'appuyant sur le secrétariat général aux affaires départementales et sur le bureau des dotations de l'État de la préfecture.

- Equipe projet intercommunale ;

L'équipe projet est pilotée par les DGS des CC du pays de ST Aulaye et du Pays Ribéracois, elle est composée des Présidents des 2 EPCI, de chefs de services et de vice-présidents en fonction des thématiques et des projets.

Elle rend compte devant le COPIL des actions entreprises et de financements recherchés.

C Participation des habitants

En fonction des projets les acteurs de la société civile sont associés (représentants d'association, acteurs économiques, habitants...). Les habitants demeurent informés des projets de la collectivité par voie de presse ainsi que sur les différents sites internet des communes et des EPCI.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le :

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signatures

Contrat établi le **5 Juillet 2017**

Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc Préfète de la Dordogne	Le Président du Conseil Départemental	Didier BAZINET Président de la C de C du Pays Riberaçois	Jean-Jacques DELAVIE Président de la C de C du Pays de Saint Aulaye
---	--	---	--

Annexes

- *Délibérations du conseil communautaire*
- *Tableau synthétique des actions du contrat*
- *Etat d'avancement des mesures du CIR fourni par les services de l'Etat*
- *Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité*

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

DATE DE LA CONVOCATION
22 mars 2017

Séance du 30 mars 2017 à 19 heures

N° 27-03-2017 : Projet de territoire et contrat de ruralité

L'An deux mille dix-sept, le treize mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye se sont réunis dans la salle des fêtes de Parcoul sur la convocation du 22 mars 2017 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

ÉTAIENT PRÉSENTS (18) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacques MENUJ, Anne BOSCARDIN, Jean-Claude BONNET, Rémi CHAUSSADE, Françoise DAGNAUD, Pierre DE CUMOND, Robert DENOST (St Aulaye), Robert DENOST (St Vincent), Jean-Michel EYMARD, Jacques FAURIE, Stéphane FERRIER, Sandrine GERVAIS, Pascal NEIGE, Pascale ROUSSIE-NADAL, Denis SEBART, Sylvie SHARPE

Excusés (6) : Nelly GARCIA qui a donné procuration à Anne BOSCARDIN, Jean-Michel EYMARD qui a donné procuration à Yannick LAGRENAUDIE, André VIAUD qui a donné procuration à Sandrine GERVAIS, Joël GOBIN qui a donné procuration à Jean-Claude BONNET, Martine CHETANEAU qui a donné procuration à Pascal NEIGE, Françoise OUARTY qui a donné procuration à Jacques MENUJ

Autre personne présente : Madame Maryse PETIT trésorière principale

Date de la convocation : 22 mars 2017

Secrétaire de séance : Jean-Jacques GENDREAU

Le Comité interministériel aux ruralités (CIR) du 20 mai 2016 a décidé la mise en place des contrats de ruralité pour accompagner le développement des territoires ruraux. Ces contrats doivent permettre de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs pour accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Le Contrat de ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures et dispositifs en faveur des territoires ruraux. Il formalise les engagements pluriannuels des signataires pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Le contrat s'articule autour de 6 volets prioritaires : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique, cohésion sociale.

Il s'articule plus particulièrement autour de 3 volets prioritaires au niveau départemental : le développement de l'attractivité du territoire, l'accessibilité aux services et aux soins ainsi que la revitalisation des centres bourgs, les actions en faveur de la jeunesse et de la cohésion sociale.

La Communauté de Communes du pays Ribérais et celle du Pays de St Aulaye proposent de présenter un contrat de ruralité commun en vue de leur fusion au 1^{er} janvier 2019.

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs et des actions opérationnelles qui répondent à ces objectifs en lien avec les thématiques retenues au niveau départemental.

Le projet de contrat de ruralité dans sa partie « diagnostic » fait également état de nombreux enjeux de territoire et d'actions qui ne sont pas rendues éligibles par le dispositif.

Le contrat de ruralité est proposé pour une durée de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- déposer au titre du Contrat de ruralité les éléments suivants :
 - la présentation générale du territoire du projet (diagnostic et enjeux)
 - les objectifs et le plan d'action opérationnel
 - un tableau synthétique des différentes actions du contrat de ruralité
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à la réalisation et aux financements du contrat de ruralité

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Et
Et publication ou notification
du

POUR EXTRAIT CONFORME
Jacques DELAVIE

Président de la Communauté de Communes du
Pays de Saint Aulaye





Délibération du Conseil Communautaire

Le 23 mars 2017 le Conseil Communautaire s'est réuni en la salle des Fêtes de Saint Vincent de Connezac, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le vendredi 10 mars 2017.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants présents : 3

Nombre d'absents titulaires : 16

- + Alain TRICOIRE
- + Jean-Pierre PRIGUL
- + François GIROUX
- + Jean-Pierre PRUNIER
- + Philippe BOISMOREAU
- + Bruno BUSSIERE
- + Sophie BERRY
- + Jean-Pierre DESVERGNE
- + Jean-Louis DUPRAT
- + Patrice FAVARD
- + Clémence LAROCHE
- + Catherine STUTZMANN
- + Sylvie BONNET
- + Jeannik NADAL
- + Joëlle SAINT MARTIN
- + Alain LUCAS

- Dont procuration : 7

- + Alain TRICOIRE à Patrick LACHAUD
- + Jean-Pierre PRUNIER à Corinne DUCOUP
- + Philippe BOISMOREAU à Jean-Pierre JUGIE
- + Jean-Pierre DESVERGNE à Emmanuel CLUGNAC
- + Patrice FAVARD à Joëlle GARCON
- + Clémence LAROCHE à Franck BLANCHARDIE
- + Sylvie BONNET à Rémy TERRIENNE

ETAIENT PRESENTS :

Jean-Claude ETOURNEAUD (suppléant de Jean-Pierre PRIGUL) – Claude BOUQUET- Janick LAVILLE – Michel LAMY - Jean-Didier ANDRIEUX– Daniel PERON (suppléant de François GIROUX) – Mauricette LEMAZAVA - Monique BOINEAU-SERRANO – Murielle CASSIER – Didier BAZINET- Michel DESMOULIN – Jean-Pierre JUGIE – Corinne DUCOUP – Annie VALLADE – Jean Marcel BEAU – Daniel BONNEFOND – Fabienne PRECIGOUT - Joël CONSTANT - Emmanuel CLUGNAC – Marcel GOURDOUX – Francis LAFAYE – Guy NADAL – Monique MORIN - Franck BLANCHARDIE – Marc LAGORCE – Jean-Pierre LAURON - Joëlle GARCON – Antoine DELRUE – Rémy TERRIENNE - Christophe ROSSARD – Jean-Pierre CHAUMETTE - Pierre GUIGNE – Christian DURAND – Virginie MOUCHE – Daniel VILLEDARY – Joël DELUCA – Gérard CAIGNARD – Fabrice BONIFACE – Patrick LAGUILLON – Philippe DUBOURG – Patrick REBIERE (suppléant de Jeannik NADAL) - Jean-Claude ARNAUD – Gérard SENRENT - Danielle GAY – Ann HARRIS – René ETOURNEAUD - Jean-Bernard CHARAZAC – Hervé DE VILMORIN - Patrick LACHAUD- Guy DUPRAT

Avisé de réception en préfecture
024-200040400-20170323-2017-16-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

DELIBERATION N°2017/16 (code nomenclature/8.4) :**RAPPORTEUR Didier BAZINET****Objet : PROJET DE TERRITOIRE ET CONTRAT DE RURALITE**

Le Comité interministériel aux ruralités (CIR) du 20 mai 2016 a décidé la mise en place des contrats de ruralités pour accompagner le développement des territoires ruraux. Ces contrats doivent permettre de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs pour accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Le Contrat de ruralité est un document intégrateur de toutes les mesures et dispositifs en faveur des territoires ruraux. Il formalise les engagements pluriannuels des signataires pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Le contrat s'articule autour de 6 volets prioritaires : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centre, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique, cohésion sociale.

Il s'articule plus particulièrement autour de 3 volets prioritaires au niveau départemental : le développement de l'attractivité du territoire, l'accessibilité aux services et aux soins ainsi que la revitalisation des centres bourgs, les actions en faveur de la jeunesse et de la cohésion sociale.

La Communauté de Communes du pays Ribéracois et celle du Pays de ST Aulaye proposent de présenter un contrat de ruralité commun en vue de leur fusion au 1^{er} janvier 2019.

Dans une logique de projet de territoire le contrat définit des objectifs et des actions opérationnelles qui répondent à ces objectifs en lien avec les thématiques retenues au niveau départemental.

Le projet de contrat de ruralité dans sa partie « diagnostic » fait également état de nombreux enjeux de territoire et d'actions qui ne sont pas rendues éligibles par le dispositif.

Le contrat de ruralité est proposé pour une durée de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide de déposer au titre du Contrat de ruralité les éléments suivants :

- la présentation générale du territoire du projet (diagnostic et enjeux)
- les objectifs et le plan d'action opérationnel
- un tableau synthétique des différentes actions du contrat de ruralité

- d'autoriser le Président à solliciter tous les financements mobilisables aux fins de réaliser les actions du contrat de ruralité

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la réalisation et aux financements du contrat de ruralité.

<p>Décision du Conseil Communautaire :</p> <p>Votes pour : 55</p> <p>Votes contre : 0</p> <p>Abstentions : 2 (Allain TRICOIRE et Patrick LACHAUD)</p>
--

Le Conseil ayant délibéré approuve à la majorité.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président,

Didier BAZINET

<p>Accusé de réception en préfecture 024-200040400-20170323-2017-16-DE Date de télétransmission : 30/03/2017 Date de réception préfecture : 30/03/2017</p>
--

Annexe 1. Tableau synthétique des différentes actions du contrat de ruralité - échelonnement financier indicatif (en euros HT)

Objectifs	Maitrise d'ouvrage	Projet	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Revitalisation des centres bourgs	Commune de St Aulaye	Aménagement d'un bâtiment à vocation commerciale	391 509,46						391 509,46
	Commune de Ribérac	Ribérac 2024 Revitalisation de Centre bourg T1 - trame culturelle T2	(T1) 1 007 000,00 + (T2) 780 000,00						1 787 000,00
	Commune de Lisle	Aménagement des places du bourg			600 000,00				600 000,00
	Commune de Montagnier	Aménagement du Bourg	(T1) 648 189,61 + (T2) 756 702,66 + (T3) 428 798,41						1 833 690,68
	Commune de Tocane St Apre	Restauration de l'Eglise - aménagement de la place	586 000,00						586 000,00
	Commune de la Roche Chalais	Aménagement du Centre Bourg	168 347,50		188 905,00				
Rénovation et extension de la bibliothèque en médiathèque			752 160,00						752 160,00
Attractivité du territoire	CC du Pays Ribéracois	Création de villages d'artisans desservis par le réseau numérique		500 000,00					500 000,00
		Création d'un centre d'hébergement de groupe à Siorac de Ribérac	2 327 484,13						2 327 484,13
		Requalification de la Maison des Tourbières de Vendoire			350 800,00				350 800,00
		Modernisation du village de Gîtes de Beauclair à Douchapt		300 000,00					300 000,00
Accès aux services aux soins	Commune de Lisle	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	831 031,00						831 031,00
	Communauté de Communes du Pays de St Aulaye	Equipements de la maison de santé existante pour la télé-médecine, l'éducation thérapeutique, le dossier médical partagé, l'aménagement d'un cabinet partagé	38 700,00						38 700,00
	Commune de la Roche Chalais	Equipements du cabinet médical	10 000,00						10 000,00
	Commune de St Privat	Aménagement du cabinet médical	10 000,00						10 000,00
	CC Pays Ribéracois Pays de St Aulaye	Création d'une maison des services publics			2 000 000,00				2 000 000,00
Cohésion sociale -	Commune de Tocane St Apre	Aménagement d'un Point Accueil Jeune (PAJ)		75 000,00					75 000,00
	Commune de Verteillac	Opération "nouveaux quartiers" habitat sénior en centre bourg		124 440,00					124 440,00
Transition Ecologique	CC Pays Ribéracois	Convention TEPCV	625 000,00						625 000,00
Mobilité	CC du Pays Périgord Vert	Création d'une plateforme de mobilité		35 000,00	35 000,00	35 000,00			105 000,00
									13 605 067,77

Tableau de suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités

contrat de ruralité Riberac St Aulaye					
Priorités	Thématique	Mesure du CIR	Indicateur de suivi	mesures amorcées sur le territoire du contrat de ruralité	
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1 000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	Un projet en cours	
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Nombre de contrats d'engagement service public et de contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)		
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	équipes de soins rémunérées % maisons de santé signataires		
		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Nombre de contrats de rémunération supplémentaire en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn et population couverte		
	1 000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	L'ÉCOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	Nombre de MSAP ouvertes, dont celles issues du réseau La Poste	
			Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Écoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Nombre d'écoles connectées en haut débit	
			Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Nombre de conventions pluriannuelles avec les élus locaux	
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIÉES AU CŒUR DES RURALITÉS	MOBILITÉ	Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	Nombre de PEDT établis	
			Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Nombre de conventions de développement culturel établies	
			Mesure nouvelle du 14/09 (n° 8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Nombre de plateformes de mobilité opérationnelles / cofinancées	
			Mesure nouvelle du 14/09 (n° 10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Nombre de bornes de recharge électrique	6 bornes de recharges SDE 24
	Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	ACCÈS AU NUMÉRIQUE ET CONNEXION AU TÉLÉPHONE MOBILE, DES IMPÉRATIFS POUR L'ATTRACTIVITÉ	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Montants engagés État/collectivités	
Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)			Nombre de communes non couvertes		
UNE AGRICULTURE LOCALE COMPÉTITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT		DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTÉS AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	Nombre de GIEE créés	
			Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	Nombre de GIEEF créés	
LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPÉCIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX		LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTÉ	Mesure 29 - Lancer des « contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux »	Nombre de contrats SPOTT signés	
			Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Nombre de logements traités	
AIDE À L'ÉLABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGÉNIERIE PUBLIQUE		LA DIFFUSION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Nombre de lauréats aux AAP et labellisations	1 territoire Lauréat
			Mesure 35 - Développer la méthanisation	Nombre de méthaniseurs en fonction	Etudes en cours
LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES			Mesure 37 - « AIDER » (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Mission « AIDE » Nombre de territoires aidés	
			Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Nombre de territoires / porteurs de projet concernés	
Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires		VERS DES COOPÉRATIONS VILLE/CAMPAGNE	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	Nombre de Contrats de revitalisation commerciale signés	
			Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	Territoires concernés	
Accompagner les collectivités et les territoires		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Conventions de cofinancement pour la redynamisation des Centres-bourgs signées et montants des AE		
			Conventions de cofinancement DETR signées / projets aidés et montants des AE		

Précisions méthodologiques relative à la convention annuelle de financement des contrats de ruralité

La convention annuelle de financement est un document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat.

Etablie chaque année lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, cette convention expose les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- *crédits de droits communs (dotations et fonds de l'Etat, tels la DETR, le FNADT,...) ;*
- *outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...) ;*
- *volets territoriaux des CPER*
- *fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)*
- *en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer avec cette enveloppe.*

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus exhaustive possible des financements concernant le territoire.

Modalités de valorisation des engagements :

- *Chaque action peut faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements.*
- *Ces moyens peuvent être exprimés en crédits et /ou en ETP. Une valorisation « en industrie » est également possible. Elle vise, par exemple, la mise à disposition de locaux.*
- *La traduction de certains engagements peut se faire en nombre d'ETP supplémentaires, plutôt qu'en crédits complémentaires déployés, ce qui permet de mieux valoriser la plus - valeur réelle de ce type d'engagements au regard des objectifs fixés (par exemple en matière d'ingénierie).*
- *Les financements exprimés en crédits, lorsqu'ils relèvent de l'Etat, sont attachés à un BOP.*